

**CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE  
DE LA VILLE DE STAINS**

Mars 2007

## SOMMAIRE

---

<b>I - PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE STAINS</b>	Page 3
1 - Éducation	Page 4
2 - Situation sociale et économique des familles	Page 5
3 - Situation du logement à Stains	Page 7
4 - Santé, prévention	Page 8
5 - Sécurité et tranquillité publique	Page 9
6 - Stains vu par ses habitants	
<b>II - HISTORIQUE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE</b>	Page 11
<b>III - PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE</b>	Page 13
<b>III - I HABITAT ET CADRE DE VIE</b>	Page 13
1 - Projet de Renouvellement Urbain du Moulin Neuf	
2 - Projet de Renouvellement Urbain du Clos Saint-Lazare	Page 15
3 - Projet de Renouvellement Urbain de la Cité Jardin	Page 17
4 - Gestion Urbaine de Proximité à Stains	Page 19
<b>III - II EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	Page 22
1 - Au niveau communautaire	
2 - Au niveau local	
3 - Pilotage du volet emploi	Page 25
4 - Dispositif d'insertion	Page 26
<b>III - III ÉDUCATION</b>	Page 27
<b>III - IV SANTE</b>	Page 31
<b>III - V PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET CITOYENNETE</b>	Page 34
1 - Tenir compte des sentiments des citoyens	
2 - Inciter la participation des habitants	Page 35
3 - Mise en œuvre du partenariat	
<b>IV - MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT</b>	Page 39
<b>V - MODALITÉS DE FINANCEMENT</b>	Page 41
<b>VI - ÉVALUATION</b>	Page 42

## I - PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE STAINS

La commune de Stains est composée de 32826 habitants. Elle est située dans le Département de la Seine Saint-Denis, en limite du Val d'Oise. Elle est entourée des communes de Pierrefitte sur Seine, Saint-Denis, la Courneuve et Dugny en Seine Saint-Denis et de Garges-lès-Gonesse et Sarcelles dans le Val d'Oise. Elle se trouve en proche couronne de l'agglomération parisienne, à environ 6 km de la porte d'Aubervilliers au Nord de Paris.

La ville de Stains est marquée par sa jeunesse : 31 % de la population ont moins de 20 ans contre 28 % pour le Département. Selon les sources INSEE 1999, les personnes de 20 à 59 ans représentent 53,7 % de la population.

Il y a une surreprésentation des grands ménages (6 et +) par rapport à la moyenne nationale (2,8). Plus de la moitié de la population est hébergée dans des quartiers prioritaires de l'ANRU (Clos Saint-Lazare, Moulin Neuf, Cité Jardin).

La population active est de 44 % (-9 % depuis 1990). On constate une forte baisse des actifs ayant un emploi (-de 18 % depuis 1990). Le taux de population étrangère est de 22,4 % (18,7 % dans le Département). Cette population est composée de plus de 40 communautés d'origine ethnique différente.

En 1999, les sources INSEE notent une population active stanoise composée de 14 591 personnes et un taux de chômage s'élevant à 24,6 %. Selon les sources de l'ANPE (DDA93 Ouest), on note une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi en 2003 pour atteindre 2 575 inscrits au 31 décembre. Ce nombre est revu à la baisse à partir du mois de septembre 2005 (2421 personnes) pour arriver à 2 076 demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en septembre 2006 soit une diminution de 8,5 % sur une année.

De la même façon, le nombre DEFM de catégorie 1 est en évolution entre juin 2005 (2 389) et juin 2006 (2 101), soit une baisse de 12,10 %. L'indice de chômage estimé par rapport au nombre de demandeurs d'emploi à la fin juin 2006 et de la population active totale du RP 1999, est de 14,40 % pour la commune de Stains. Toutefois, selon les données du Service de l'Action Sociale Municipale, le nombre de demandeurs d'emploi de Stains, inscrits à l'ANPE (toutes catégories confondues) varie d'une façon significative entre décembre 2002 (2 998) et novembre 2006 (2 669), soit une baisse de 11 %. Les demandeurs d'emploi inscrits en novembre 2006 sont majoritairement des hommes (1 421 personnes). Le nombre des demandeurs d'emploi non indemnisés pour le même mois s'élève à 1 010 personnes.

Dans ce cadre, selon les sources DARES - ANPE, entre la période de juin 2005 à juin 2006, la part des -de 25 ans, des +de 50 ans, évolue respectivement de -15,1 % et de -8,10 %.

Selon les mêmes sources et la même période,

- la part des femmes DEFM montre une évolution de 1064 à 961 personnes, soit -9,70 %,
- la part des cadres DEFM montre une évolution de 63 à 44 personnes, soit -30,20 %,
- la part des étrangers montre une évolution de 924 à 775 personnes, soit -de 15,7 %,
- la part des chômeurs de longue durée montre une évolution de 789 à 728 personnes, soit -7,7 %.

Les effectifs salariés entre 2004 (3 923 personnes) et 2005 (4 341 personnes) connaissent une évolution de 10,70 %. Malgré ce constat, la question de l'insertion professionnelle reste une problématique lourde de la population stanoise, qui s'explique par le faible

niveau de qualification et de formation, aggravé par des difficultés linguistiques, des problèmes de mobilité et de garde d'enfants pour les familles monoparentales, qui sont très présentes. 29,3 % de la population n'ont pas de diplôme et 41,9 % ont un faible niveau d'études, de type niveau V, V bis et VI.

Selon les données de la Mission Locale Intercommunale, 503 jeunes inscrits à l'ANPE au 31 décembre 2005, ont été suivis par cette structure. Ils représentent 38,8 % des personnes suivies sachant que par rapport à l'année 2004, ce taux a baissé de 8 %. Il est à noter que 203 jeunes sont de niveau V et 131 de niveau IV. Concernant les jeunes Stanois au contact avec la MLI, 50 % d'entre eux seraient ou ont été inscrits à l'ANPE en 2006.

La population stanoise cumule de nombreux facteurs de précarité (logement, emploi, situation familiale, niveau d'études) auxquels il faut ajouter celui du niveau de vie. Selon l'enquête fiscale 2006, plus de la moitié des foyers est exonérée de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation en 2005 (67 %). Le potentiel financier par habitant est de 817 € contre 1 061 € au niveau départemental sachant qu'au niveau régional, ce chiffre s'élève à 1 267 € par habitant. Le revenu par habitant est de 5 947 € alors que la moyenne départementale est de 8 086 €. Il est de 12 308 € par habitant en Île-de-France. 38 % de la population habitent en Zone Urbaine Sensible (Clos Saint-Lazare, Salvador Allende et Moulin Neuf) et 34 % en Zone Franche Urbaine.

À Stains, on compte 17 549 foyers fiscaux dont 6 975 sont imposables, soit 40 % contre 51 % en Seine Saint-Denis.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) par habitant est passée de 62 € en 2004 à 110 € en 2006. Il s'agit d'une évolution de + 77,4 % entre 2004 et 2006. Ceci place la commune de Stains comme la deuxième ville du Département en termes de DSUCS par habitant.

## 1 - Éducation

La ville de Stains compte 11 écoles maternelles dont 5 en ZUS, 13 écoles élémentaires dont 5 en ZUS et 3 collèges dont 1 en ZUS. Le nombre d'élèves s'élève à 4 515 dont 1961 en ZUS pour le secteur maternelle/élémentaire et 1 979 pour les collèges dont 708 en ZUS.

Par ailleurs, le nombre d'enfants stanois fréquentant l'école privée Sainte-Marie est de 36 pour la maternelle, 124 pour l'élémentaire et 253 pour le collège.

Enfin, un lycée d'enseignement général et technologique et un lycée professionnel sont également implantés sur la commune.

Le personnel de l'Éducation Nationale de la commune de Stains se caractérise par leur jeune âge et leur grande mobilité. Concernant le premier degré, sur un total de 268 enseignants, 8 sont recrutés sur la liste complémentaire du concours des professeurs des écoles (en poste sans formation), 36 sont titulaires 1<sup>ère</sup> année, 28 titulaires 2<sup>ème</sup> année. 71 enseignants ont entre 3 et 5 ans d'ancienneté, 50 enseignants entre 5 et 10 ans, 38 entre 10 et 20 ans d'ancienneté et 47 enseignants ayant plus de 20 années d'ancienneté.

Concernant le second degré, la proportion d'enseignants en poste depuis 2 ans ou moins dans le même collège en 2004-2005 est de 41,7 % pour le collège J. Curie, de 43,8 % pour le collège P. Neruda et 56,1 % pour le collège M. Thorez. La jeunesse des enseignants dans les trois collèges est également à souligner. Les enseignants de 30 ans et moins

représentent 52,8 % au collège J. Curie, 52,9 % au collège P. Neruda et 54,4 % au collège M. Thorez.

Les chiffres 2004-2005 du Centre d'Information et d'Orientation présentent une grande proportion d'élèves issus des familles de Profession et Catégorie Sociale défavorisée (ouvriers qualifiés et non qualifiés, ouvriers agricoles, retraités, employés ou ouvriers, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle). La situation à Stains représente une moyenne de 55,7 % par rapport à la moyenne académique (38,3 %) et à la moyenne nationale (38,5 %).

Le taux de réussite au diplôme national du brevet se situe à 57,3 % en 2001 pour atteindre 64,3 % en 2006. Quant à la réussite au Bac (G et T), les taux varient entre 68 % en 2001 et 63,2 % en 2005. On note donc une baisse de 4,8 % points en 2005.

Selon les données des établissements scolaires, le taux d'incident pour 1 000, sur l'ensemble des trois collèges publics est en franche augmentation. Ce taux en 2001 était de 47,3 contre 26,1 au niveau départemental. Une augmentation constante est constatée depuis l'année 2004. En 2006, ce taux est de 84,2 à Stains contre 22,1 sur le Département.

Concernant le retard scolaire (2<sup>ème</sup> degré), les élèves stanois ayant plus de 2 ans de retard sont en nombre très élevé, 12,5 % contre 5,9 % pour l'Académie. Le taux des doublants s'élève à 7,3 % contre 5,8 % au niveau de l'Académie. Les élèves cumulant retard plus doublant, représentent un taux de 19,8 % contre 11,7 % au niveau de l'Académie.

La problématique de l'orientation des élèves âgés à la sortie du collège, les relations avec l'orientation en voie professionnelle par rapport à une poursuite d'études et dans ce cas le lien avec la famille restent à l'ordre du jour.

## **2 - Situation sociale et économique des familles**

Les données concernant la situation des familles sont de plus en plus alarmantes. La proportion de bénéficiaires de minima sociaux tels que l'Allocation Adulte Handicapé, l'Allocation Parent Isolé, le Revenu Minimum Insertion ou l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse, est en augmentation.

Selon les indications du Service de la Coordination de l'Action Sociale de la ville de Stains, 11 131 personnes ont été reçues dans le cadre de l'aide légale, en 2004. Parmi elles, environ 2 600 personnes ont bénéficié des différents dispositifs d'accès aux droits sociaux (aides médicales, ...). Le nombre de bénéficiaires RMI ne fait qu'augmenter. En décembre 2004, 1 549 Stanois ont bénéficié de ce dispositif contre 1 329 à la fin de l'année 2003. La situation est inquiétante sachant qu'au 30 juin 2005, le SCAS comptait déjà 1 489 personnes inscrites. Selon les chiffres de la CAF (juin 2005), le nombre de bénéficiaires RMI s'élève à 1 489 personnes et ce chiffre passe à 1485 en juin 2006.

La problématique de l'endettement locatif amène la commune de Stains à mener une politique de prévention de l'endettement et des expulsions locatives par un accompagnement individuel ou collectif. Les procédures d'expulsions locatives concernent 387 familles. Parmi elles, 155 familles bénéficient d'un accompagnement du SCAS. Néanmoins, 27 familles ont été expulsées depuis le début de l'année 2005. Par ailleurs, 417 familles ont bénéficié du dispositif « Fonds Solidarité Logement » (FSL) en 2004. Au 30 septembre 2005, ce dispositif concerne 482 familles stanoises.

Les aides aux impayés d'énergie, les restrictions de fourniture d'énergie ainsi que les coupures d'électricité concernent au total 1100 familles. À ce jour, 450 familles ont bénéficié d'une aide par le Fonds de Solidarité Énergie (FSE). Sur les 103 familles signalées par une coupure d'énergie, 25 se retrouvent résiliées donc sans électricité.

#### PRESTATIONS FAMILIALES A STAINS

Source : statistiques CAF 21/12/2004

Nombre de familles allocataires	4782
Nombre d'enfants	10649
Nombre de familles monoparentales	1702
Nombre de familles de 3 enfants et +	1590
Nombre d'enfants bénéficiaires d'AES (éducation spécialisée)	122
Nombre d'enfants bénéficiaires de l'ARS (rentrée scolaire)	5025
Nombre de familles bénéficiaires d'API (allocation parent isolé)	232

Un grand nombre d'allocataires bénéficie d'un suivi social par les services compétents. En 2004, selon les données spécifiques sur les bénéficiaires de minima sociaux RMI/API suivis à la circonscription du Service Social de Stains, on constate que parmi les 443 bénéficiaires (148 hommes et 345 femmes) : 81 % sont des parents isolés, 77 % ont des enfants à charge et 23,1 % sont hébergés par un tiers.

Parmi les différentes problématiques familiales/enfants, on peut souligner les difficultés liées à la scolarité (3,8 %), aux relations parents/enfants (11,3 %), aux violences conjugales (6,8 %) et à d'autres types de violence (2,9 %).

Les difficultés liées au logement concernent 379 personnes (85,6 %). Ces difficultés relèvent de la question de la « santé » pour 180 personnes (40,6 %).

La population stanoise est caractérisée par un niveau de ressources particulièrement faible (58 % des ménages disposent de revenus inférieurs à une fois et demi le SMIC) et par un pourcentage important de jeunes (36,4 % de moins de 25 ans). Stains abrite une population précaire dont plus de la moitié des foyers est exonérée de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation. Le potentiel fiscal par habitant y est nettement moins élevé que la moyenne régionale.

Selon les statistiques du Service Enfance, 449 familles sont concernées par les impayés en 2004, malgré une politique d'aide aux familles. Cette situation d'impayés (11 % en 2001 contre 36 % en 2004) persiste sur l'ensemble de la commune sachant qu'une majorité de parents salariés est concernée.

La population stanoise se situe en Île-de-France parmi celles les plus durement touchées par la précarité et le chômage, ce qui engendre une exclusion sociale et une détresse humaine rencontrées au quotidien dans les structures municipales et constatées par l'ensemble des acteurs locaux, qu'ils soient institutionnels ou associatifs.

Tous font le même constat que la précarité gagne du terrain de façon spectaculaire, des études menées par des chercheurs de l'Institut de Recherche Économique et Sociale ont, par ailleurs, montré la progression de la pauvreté dans les strates des bas salaires.

À l'échelle du territoire (ville et agglomération), les indicateurs de précarité, qu'il s'agisse du niveau de chômage ou du nombre de bénéficiaires du RMI, ont atteint des niveaux de seuil alarmant durant ces dernières décennies.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005, l'équipe du projet de ville RMI a accueilli 260 personnes. 34,23 % des personnes suivies ont moins d'un an d'ancienneté dans le dispositif RMI. 39,6 % des personnes suivies ont une ancienneté dans le dispositif comprise entre un an et trois ans. 25 % des personnes suivies ont une ancienneté dans le dispositif de plus de trois ans. Les personnes suivies par le service sont majoritairement des femmes, à 68,85 % contre 31,15 % pour les hommes. La majorité du public suivi (43,46 %) est constituée de personnes isolées avec des enfants à charge.

Ce pourcentage important de femmes et de familles monoparentales corrobore les résultats du diagnostic socioéconomique réalisé par Plaine Commune, dans le cadre de l'élaboration du Plan Communautaire pour l'activité et l'emploi.

En effet, le diagnostic met en évidence, outre les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes et de la population étrangère, le chômage élevé des femmes, l'augmentation des familles monoparentales et de surcroît les difficultés récurrentes de mode de garde qui constituent un frein important à l'insertion professionnelle.

Les difficultés majoritaires décelées ou exprimées par les allocataires suivis, concernent au vu des résultats chiffrés :

- L'accès à l'emploi (91,9 %) ;
- La qualification professionnelle (76,5 %) ;
- Le logement (42,69 %) ;
- Les difficultés familiales (28,84 %) ;
- Les difficultés de santé (25,38 %) ;
- Les difficultés linguistiques (21,92 %) ;
- Les difficultés de mobilisation (17,30 %).

En 2005, l'équipe du projet ville RMI a présenté 155 contrats d'insertion (dont 101 premiers contrats et 56 renouvellements) et redéfinitions confondus. Le taux de contractualisation rapporté au nombre des 260 suivis précités, s'élève à 60,38 %. Ce taux de contractualisation rapporté au nombre total de bénéficiaires du RMI sur la ville, soit 1 552, s'élève à 18,75 %. La majorité des contrats d'insertion signés (71,33 %) portent uniquement sur le volet professionnel qui comprend la recherche d'emploi et les étapes de formation pré qualifiantes et qualifiantes.

### **3 - Situation du logement à Stains**

On constate un net déséquilibre entre le nord de la ville et le sud, qui a lui seul rassemble 76 % de la population stanoise. Cette situation s'explique par la forte concentration d'habitats collectifs dans ce secteur.

La commune de Stains abrite un total de 12 782 logements. Le parc locatif est composé de 9238 logements (72 %) répartis en logements sociaux pour 7380 logements (58 %) gérés par huit bailleurs et 1 858 logements locatifs privés (14 %).

Le poids des logements sociaux place la commune de Stains en deuxième position sur le Département. Il est à noter que les logements sociaux en Île-de-France représentent un taux de 26,2 %.

Pour 2006, le Service Logement a enregistré 1 813 demandes de logement. On note une augmentation de 6 % par rapport à 2005.

Les demandeurs de logement ont pour 30 % d'entre eux, moins de 30 ans, pour 63 % entre 30 et 60 ans et 7 % ont plus de 60 ans. Si on définit le « profil » du demandeur, il s'agit généralement d'une personne de sexe féminin, seule avec un ou plusieurs enfants à charge, en situation de recherche d'emploi, en rupture d'hébergement familial, souvent hébergée, vivant de faibles ressources à l'aide des minima sociaux.

Les logements, comportant 2 à 3 pièces, sont les plus demandés. Le taux de vacances est de 4,9 % à Stains contre 1,7 % sur le Département. La mobilité des locataires est de 8,9 % à Stains alors qu'il est de 7,2 % en Seine Saint-Denis. Les aides au logement à Stains concernent 45 % des allocataires.

## 4 - Santé, prévention

Les difficultés d'accès aux soins résultent souvent des problèmes financiers liés à l'absence ou à l'insuffisance de couverture sociale faute de droits ouverts, de couverture complémentaire ou encore du fait de l'incapacité à faire l'avance des frais. À ces difficultés financières s'associent fréquemment des problèmes culturels touchant à la perception du corps et à la santé ainsi qu'à la connaissance et à l'usage du système de soins.

La situation de vulnérabilité des familles a une influence sur la santé des enfants. En fait, les importantes difficultés (sociales, psychologiques, financières) que connaissent certaines familles les empêchent de remplir leurs obligations par rapport à leurs enfants et par conséquent affectent la santé de ces derniers.

Dans ce cadre, plusieurs constats concernant la santé des familles à Stains ont été soulevés :

- les problèmes d'équilibre alimentaire et d'obésité ;
- la santé et le mal-être des enfants et des adolescents ;
- les problèmes liés à la sexualité, à la contraception ;
- les difficultés d'accès aux soins et de prise en charge ;
- les maladies contagieuses et transmissibles ;
- l'hygiène bucco-dentaire ;
- la prise en charge des vaccinations ;
- les problèmes de dépendances (toxicomanie, alcool, ...).



## 5 - Sécurité et tranquillité publique

D'après les statistiques fournies par la police, les vols avec violence, qui ont fait l'objet d'une plainte représentent 354 actes en 2005, soit une augmentation de 39,37 % (254 faits en 2004) particulièrement dès le mois de juillet.

Ces faits représentent la préoccupation majeure des habitants. Il paraît difficile d'avoir une approche juste du nombre réel des victimes, certaines ne se déplaçant pas pour déposer plainte.

On constate, par ailleurs, une baisse de la délinquance de voie publique de 1,83 %, passant de 1 693 en 2004 à 1 665 en 2005. Les faits de violences conjugales enregistrés au commissariat sont en augmentation de 62 % soit 98 actes enregistrés pour lesquels on constate un nombre important de retrait de plainte.

Sur la période de janvier à décembre 2005, 226 femmes et 1 homme ont été reçus au sein des permanences tenues par le CIDFF 93. La majorité des personnes accueillies ont entre 36 et 45 ans (42 %). Sur les 227 personnes reçues, 54 % sont des femmes vivant en couple et 83 % ont des enfants. Par ailleurs, on constate que 67 % des personnes accueillies sont de nationalité étrangère dont 59 % hors communauté européenne.

Des facteurs extérieurs liés aux mesures de justice et à sa lenteur ainsi que le manque d'hébergement d'urgence et le relogement des femmes en grand danger, posent de réelles difficultés en ce qui concerne un travail de suivi et d'accompagnement de qualité.

Il est à noter aussi une activité importante dans et autour des établissements scolaires du secondaire. Un grand nombre de rackets, de vols et d'agressions avec violence, sont signalés et constatés. Ces faits semblent en augmentation depuis 2004 et généralisés à tous les établissements.

D'une façon générale, les actions sur les établissements secondaires et leur environnement sont en réflexion. Un autre sujet de réflexion consiste en l'élaboration d'actions permettant le traitement des occupations de lieux.

En effet, en 2005, une trentaine de halls et une dizaine d'espaces extérieurs ont été signalées occupés par les jeunes provoquant des troubles de voisinage, des actes de vandalisme ainsi que des conflits de proximité. La création d'un outil de cartographie permettant d'identifier et de mesurer les occupations et leurs déplacements est la première phase du projet.

## 6 - Stains vu par ses habitants

À l'occasion des assises de la ville, un sondage réalisé par l'institut CSA, auprès de 605 personnes âgées de 15 ans et plus représentatif des habitants de Stains, a été réalisé les 4 et 7 novembre 2006. Il en ressort :

- 59 % des personnes trouvent agréable de vivre à Stains ;
- 52 % des enquêtés estiment que depuis quelques années, la ville a plutôt « changé en mal » contre 39 % qui trouvent un changement positif.

Par ailleurs, si les Stanois avaient le choix, 41 % d'entre eux resteraient dans leur quartier, 7 % resteraient à Stains en changeant de quartier, 8 % quitteraient Stains pour vivre dans une autre commune du Département et 43 % quitteraient le Département de la Seine Saint-Denis.

Pour 59 % des personnes interviewées, un des principaux obstacles de la ville est les difficultés sociales que rencontrent ses habitants.

77 % d'entre eux estiment que les travaux de renouvellement urbain des quartiers Clos Saint-Lazare, Cité Jardin et Moulin Neuf ont un impact positif sur le développement de la commune. 15 % des enquêtés pensent qu'il s'agit d'un impact négatif.

Concernant le réaménagement du centre ville, les grandes priorités sont de :

- Développer l'habitat et le commerce ;
- Reconstruire le marché ;
- Réaliser des parcs de stationnement ;
- Réhabiliter l'église ;
- Repartager l'espace public au profit des piétons ;
- Construire une médiathèque.

La diversité des Stanois constitue une richesse pour 34 % des enquêtés, pose un problème qui n'est pas insurmontable pour 34 % alors que 28 % déclarent que c'est un vrai obstacle pour mieux vivre dans notre ville.

Selon les résultats du sondage, 72 % des enquêtés pensent pouvoir parvenir à vivre ensemble malgré les différences et la diversité de la population stanoise. Dans le même sens, 79 % considèrent légitime que les trois religions du livre disposent d'un lieu de culte décent.

Par rapport aux années précédentes, 43 % des enquêtés se sentent moins en sécurité dans leur quartier et 43 % se sentent ni plus ni moins en sécurité. Seulement 14 % des personnes se sentent plus en sécurité.

54 % des personnes pensent qu'il faut créer une police municipale à Stains contre 41 % qui souhaitent plutôt voir le renforcement des pouvoirs de la Police Nationale à Stains.

Les deux grandes lignes reconnues prioritaires du développement du projet de ville dans les prochaines années pour les enquêtés, sont les suivantes :

- Développer la prévention contre l'insécurité et la violence ;
- Favoriser la réussite éducative et la formation des jeunes.

Concernant la communication en direction des habitants, 61 % estiment être bien informés sur ce qui se passe à Stains. Le moyen le plus efficace reste l'hebdomadaire « 7 jours à Stains ».

## II - HISTORIQUE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

---

Depuis plus de deux décennies, la municipalité de Stains s'est impliquée dans différents dispositifs partant de la situation des quartiers et de la ville : opération « Habitat et Vie sociale » (1977), contrats d'agglomération, convention locale de développement social (1990). En 1994, l'engagement du dispositif contrat de ville 1994-1998 a permis à la commune de Stains d'inscrire les trois quartiers Clos Saint-Lazare, Salvador Allende et Moulin Neuf, en tant que quartiers prioritaires. Ces quartiers constituent à ce jour le périmètre ZUS de Stains. Depuis 1997, ils sont classés en Zone de Redynamisation Urbaine (ZRU).

Le caractère dégradé du tissu urbain de ces quartiers et les difficultés socio-économiques des familles, qui y vivent, ont nécessité des interventions aussi bien sur le plan social qu'urbain.

La convention territoriale 2000-2006 a été l'occasion d'inscrire l'ensemble du territoire de la commune en dispositif d'intervention prioritaire. La signature de la convention cadre intercommunale au titre de la politique de la ville, qui réunit les villes d'Aubervilliers, La Courneuve, Épinay Sur Seine, Pierrefitte, Saint-Denis, Villetaneuse, Stains et Saint-Ouen pour la période 2000-2006, a eu lieu en 2000.

Ces contractualisations se sont vues en complémentarité du dispositif « Grand Projet de Ville » suivi par le Projet de Renouvellement Urbain ciblant les trois quartiers Clos Saint-Lazare, Moulin Neuf et Cité Jardin, signé en mai 2006. Le Grand Projet de Ville de Stains, Saint-Denis et Pierrefitte a été signé en 2001. Durant cette année, un autre contrat intercommunal relatif à la sécurité (Contrat Local de Sécurité) réunit les villes de Stains et de Pierrefitte.

D'autres dispositifs de la politique de la ville interviennent en accompagnement des Stanois les plus en difficulté en passant par les différents volets de la vie des habitants : Ateliers Santé Ville (mise en place en 2002), Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, signé en janvier 2003, Programme Réussite Éducative, signé en novembre 2006, CLAS, VVV, Ambition Réussite, ...

Enfin, il convient de rappeler que la ville de Stains s'est intégrée au sein de la communauté d'agglomération Plaine Commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Durant cette année là, les quartiers Clos Saint-Lazare et Salvador Allende ont été retenus comme Zone Franche Urbaine (ZFU).

Avec une population marquée par sa jeunesse, un faible taux d'activité, un taux de chômage croissant, une forte proportion de grands ménages, le poids de l'habitat social et un conséquent taux de nouveaux arrivants, la ville de Stains dessine un paysage démographique et socio-économique spécifique dont les caractéristiques sont à prendre en compte dans la mise en œuvre du projet d'une ville de banlieue en grande difficulté.

Pour faire face à cette situation, la politique de la ville et ses différents dispositifs interviennent en complémentarité du droit commun comme un effet de levier de dynamique et de développement local.

Dans ce cadre, la ville, en partenariat avec l'État, d'autres collectivités locales et les bailleurs sociaux, ont pu procéder à la réalisation de projets ambitieux ayant pour objectif l'amélioration du contexte urbain de la ville en lien avec le cadre de vie des habitants par

l'engagement d'une démarche d'accompagnement social notamment dans le cadre du contrat de ville.

**Dans le cadre de la programmation 2007-2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale**, au-delà des quartiers faisant l'objet d'une contractualisation avec l'ANRU (**Clos Saint-Lazare, Cité Jardin et Moulin Neuf**), la ville de Stains compte intervenir sur l'ensemble des quartiers reconnus prioritaires (**centre ville, quartier du Maroc, Salvador Allende**) dont les Iris ont été proposés par l'État. Ce territoire prioritaire concerne 78,49 % de la population stanoise (25765 personnes).

## **III - PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE**

---

### **III - I HABITAT ET CADRE DE VIE**

Le projet de rénovation urbaine à Stains vise la transformation globale de trois quartiers habitat social sur le plan de l'aménagement, de l'habitat, du développement social et de l'économie. Il s'agit de trois projets partenariaux qui rassemblent la ville de Stains, les bailleurs, la communauté d'agglomération de Plaine Commune, l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU), l'État, la CDC et les Conseils Général et Régional, dans une démarche partenariale sous le pilotage du Maire.

Les quartiers concernés sont le Moulin Neuf, le Clos Saint-Lazare et la Cité Jardin. Les projets sont contractualisés sur une période de cinq ans et représentent un investissement global de 240 millions d'euros.

**Il est à souligner que « Habitat et cadre de vie » relève des compétences de la communauté d'agglomération de Plaine Commune.**

#### **1 - Projet de Renouvellement Urbain du Moulin Neuf**

Lors de la contractualisation du Grand Projet de Ville en 2001, le site de Moulin Neuf a été retenu comme prioritaire par les partenaires locaux et par l'État pour le traitement de ses dysfonctionnements et la mise en œuvre d'un projet de requalification de l'ensemble du quartier.

Le quartier du Moulin Neuf est situé sur un terrain de 65 000 m<sup>2</sup> à la fois excentré et éloigné du centre ville de Stains. La cité est enclavée et entourée par trois barrières importantes : au Nord, la ligne SNCF de Grande Ceinture, à l'Est, le Parc de la Courneuve et à l'Ouest, la Route Départementale 29 en surplomb. Le maillage viaire est extrêmement déficitaire : un seul accès se terminant en cul de sac. Elle est particulièrement mal desservie par les transports en commun, ce qui a tendance à accroître le sentiment d'isolement des habitants. Lorsque ce programme a été cédé à Immobilière 3F (janvier 2000), la plupart des logements étaient en très mauvais état du fait d'un manque important d'entretien.

Cependant, les atouts du site offrent des opportunités de requalification importantes : le foncier disponible assure une recomposition volontaire et une diversification des programmes bâtis, l'inscription du quartier au cœur de la démarche de recomposition des friches Hoechst et Duco, et la réouverture de la ligne SNCF voyageurs amenant la création d'une gare à la Cerisaie permettent d'escompter un développement à terme du secteur.

L'objectif du PRU mis au point par la Ville de Stains et la société I3F avec les partenaires publics est de permettre la finalisation du projet de quartier dont la réalisation est bien avancée aujourd'hui, tant sur le plan de la requalification du bâti existant que de l'aménagement d'une partie des espaces extérieurs privés et publics.

Le projet de rénovation urbaine repose sur les objectifs suivants :

- désenclaver le quartier ;
- valoriser la proximité du parc départemental de la Courneuve à travers un traitement soigné paysager et végétal des espaces extérieurs ;

- résidentialiser l'ensemble des bâtiments, redéfinir et réaménager les espaces publics et les espaces privés ;
- redéfinir un maillage viaire cohérent du quartier et les circulations piétonnes ;
- requalifier fortement le bâti conservé et fractionner les grandes barres déqualifiées afin de donner aux bâtiments une taille plus cohérente avec l'échelle du quartier et les espaces publics ;
- réhabiliter les équipements publics et les activités commerciales ;
- permettre le développement d'une offre nouvelle de logements diversifiée.

#### L'avancement du projet :

- Les réhabilitations financées antérieurement sont achevées depuis janvier 2003 pour la 1ère tranche et décembre 2004 pour la 2ème tranche ;
- Les démolitions ont été achevées début 2005 ;
- L'aménagement des locaux associatifs dans les bâtiments restructurés ;
- Les aménagements d'espaces publics et résidentiels internes au quartier et les équipements associatifs et commerciaux sont réalisés ;
- La suppression du commerce Abidine a permis la création d'une place publique à l'entrée du quartier.

Par ailleurs, dans le cadre de l'aménagement des secteurs périphériques à la cité du Moulin Neuf, ont été financés en dehors de l'ANRU (ou sont en cours de réalisation) :

- Une résidence pour personnes handicapées ;
- Une école maternelle ;
- Une partie des aménagements viaires publics en bordure du Parc de la Courneuve.

#### Les dernières tranches de l'opération portent sur les aménagements suivants :

- La requalification globale des activités commerciales sur le quartier, avec maîtrise d'ouvrage I3F et rétrocession de la place à Plaine Commune ;
- Viabilisation des parcelles à construire (construction de logements et d'une supérette) avec maîtrise d'ouvrage I3F ;
- Construction de 80 maisons de ville ou pavillons, 60 de statut social avec Maîtrise d'ouvrage I3F, 20 en locatif libre avec maîtrise d'ouvrage par l'**Association Foncière Logement** ;
- Création d'un ouvrage sous la RD 29, permettant le désenclavement du quartier sous la maîtrise d'ouvrage de **Plaine Commune**. Actuellement, l'ensemble des voies est entretenu par I3F. La rétrocession des voies principales sera faite à Plaine Commune à l'achèvement de l'opération.

La population du quartier du Moulin Neuf est estimée à 1 504 personnes. Cette population est caractérisée par une part importante de familles nombreuses étrangères et une proportion de jeunes de moins de 25 ans évaluée à près de 57 %. Ces ménages font face en outre à de grandes difficultés sociales et économiques. Deux îlots de ce quartier sont répertoriés par la DIV et l'INSEE en tant que site représentant des risques d'exclusion importants.

**La démarche d'accompagnement social sur le quartier du Moulin neuf** a été initiée en 1997 par la M.O.U.S. contrat de ville, sous forme d'interventions de proximité avec la mise en fonction d'une structure d'accueil et d'écoute, ouverte tous les jours. Cette présence a permis l'engagement d'une forte démarche de participation et de responsabilisation des habitants concernant leur cadre de vie. La mise en place des comités de quartier constitués d'habitants, d'associations, des services municipaux et départements (PMI, crèche), de l'Éducation Nationale, des commerçants, ont permis de réfléchir et d'élaborer ensemble un projet social, qui facilite l'implication de chacun.

Les outils de communication et de concertation notamment liés à l'avancement du projet urbain ont vu le jour. La volonté de transformer le Lieu d'Écoute et de Rencontre en « centre social » garantira la pérennisation de ces projets. Ce travail est à continuer, à développer au fur et à mesure de son avancement, et à adapter aux besoins exprimés par les habitants ou ressentis par les acteurs.

Néanmoins, les besoins urgents en matière d'intervention éducative et préventive auprès de la population jeune, d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants, de suivi des femmes sous pression culturelle, du manque de liens sociaux entre les habitants, puis envers diverses problématiques en termes d'insertion sociale ou professionnelle sont les éléments phares de la vie sociale du quartier et méritent de trouver des réponses au sein d'un projet social, qui met en complémentarité les compétences et les savoir-faire des acteurs.

## **2 - Projet de Renouvellement Urbain du Clos Saint-Lazare**

Le quartier du Clos Saint-Lazare couvre une superficie de 29 hectares et regroupe 2186 logements et 60 pavillons qui accueillent environ 8000 habitants, soit près de 24 % de la population totale de la commune.

Il constitue un quartier d'un seul tenant, fermé sur lui-même et isolé du reste de la ville en raison à la fois de sa structure urbaine et de la situation sociale de ses habitants. La consultation urbaine lancée en 1998 par la commune dans le cadre du GPV et à laquelle s'est associé l'Office Public HLM de Seine Saint-Denis (OPH 93), a permis d'aboutir à un plan directeur qui constitue l'armature du projet de rénovation urbaine.

Le Projet de Rénovation Urbaine de ce quartier rassemble les maîtrises d'ouvrage suivantes : la ville de Stains, l'Office Public de l'Habitat de Seine Saint Denis (OPH93) et la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune.

Ce projet vise à répondre à quatre objectifs majeurs :

- Le désenclavement du quartier ;
- La recomposition foncière ;
- La mise en valeur des espaces résidentiels, la réhabilitation et la construction d'équipements publics ;
- La diversification du parc de logements.

Ce projet prévoit :

### Concernant les logements :

- La démolition de 524 logements : les démolitions sont liées au désenclavement du quartier. Elles permettent le percement de voies nouvelles. Deux tours, trois

immeubles plot et plusieurs pignons de barres curvilignes et droites seront ainsi démolis. La démolition des tours 54/56 rue Paul Verlaine, Baudelaire et les immeubles 7 et 9 rue Lamartine est programmée pour 2009 soit 324 logements ;

- La construction de 517 locatifs sociaux par l'OPH93 dont 194 hors du Clos : les premières opérations auront lieu dans l'îlot Claudel/Nerval (soit 65 logements) puis à proximité de la tour 4/6 rue Charles Péguy (soit 62 logements) ;
- La construction de 31 logements en accession sociale à la propriété : ces logements devraient se situer à l'emplacement de la tour Baudelaire démolie ;
- La construction de 110 logements en locatif libre par la Foncière Logement : cet opérateur collecteur du 1% patronal créera des logements collectifs en frange nord du quartier sur la rue Jean Durand et en frange sud sur l'avenue de Stalingrad ;
- La réhabilitation et la résidentialisation de 1277 logements : l'OPH 93 engage sur les bâtiments conservés des travaux de réhabilitation consistant en une isolation extérieure pour les tours, un ravalement pour les autres bâtiments, un traitement lourd des parties communes, la sécurisation des accès ainsi que l'amélioration des parties privatives. Les premiers immeubles concernés sont François Villon et 21/41 rue Paul Verlaine soit 160 logements.

### Concernant les équipements :

La ville de Stains est le maître d'ouvrage des deux grands chantiers, la reconstruction du groupe scolaire Romain Rolland (Architecte : Isabelle BIRO) et la construction d'un nouvel équipement phare au cœur du quartier la Maison du Temps Libre (architecte : Gaétan LePenhuel). Le groupe scolaire Romain Rolland devrait être achevé à l'automne 2007 tandis que la construction de la Maison du Temps Libre devrait commencer en 2007.

### Les espaces publics :

Le maître d'ouvrage des travaux sur les espaces publics est Plaine Commune. Son maître d'œuvre pour la réalisation de l'ensemble des Espaces Publics est l'agence Germe/JAM. Il prend en charge la conception des espaces suivants : rues, places, terrains de sports, espaces verts publics ... Le prolongement de l'avenue George Sand est programmé pour le premier trimestre 2007.

Ainsi, la recomposition foncière rend possible la diversification du parc de logements au travers de la réalisation de restructurations résidentielles, d'opérations en constructions neuves ou de réhabilitation.

L'objectif affiché par les partenaires du projet urbain de maintenir le nombre de logements sociaux, nécessite d'en réaliser de nouveaux hors du quartier.

La diversification sera également assurée dans la durée du plan quinquennal par :

- La réalisation de logements locatifs libres par Foncière Logement ;
- La réalisation de 31 logements en accession à l'emplacement libéré par la démolition de la tour Baudelaire.

Le Clos Saint-Lazare est un quartier bien doté en termes de services et de structures de proximité. On recense un collège au cœur du quartier, des écoles maternelles et



élémentaires (groupes scolaires Romain Rolland, Guillaume Apollinaire, Émile Zola et Victor Hugo) et un lycée intercommunal à proximité.

Le quartier bénéficie également d'un centre commercial composé d'une supérette, d'une boulangerie, de petits commerces de détail non alimentaire, d'une pharmacie, d'un café et d'une laverie.

De plus, le quartier est équipé d'un bureau de poste, d'un gymnase, d'une bibliothèque, d'une antenne de la CAF, de l'ASE, d'une crèche/PMI, d'un Centre Social e de deux centres de loisirs, d'une résidence sociale SONACOTRA, d'une antenne ODHLM 93 et de plusieurs structures associatives (Femme dans la Cité, SFM AD, APCIS, ...) intervenant dans le cadre de la politique de la ville.

Les équipes de politique de la ville (ANRU et contrat de ville) ainsi qu'une boutique de projet sont également implantés sur ce territoire. Une équipe d'éducateurs de rue intervient aussi sur ce quartier depuis 2002. Enfin, les trois religions du livre y sont représentées par une chapelle, deux mosquées et une synagogue.

**Le Projet de Rénovation urbaine du Clos Saint-Lazare** répond à un besoin de changement du quartier, exprimé fortement par les habitants. Le travail partenarial, le fonctionnement en réseau, la communication de proximité, la complémentarité dans les missions et dans les compétences de chaque acteur de quartier, le pilotage technique et politique transversales sont les méthodes employées afin de réunir les conditions d'une démarche de développement durable sur ce quartier reconnu prioritaire par la politique de la ville depuis un quart de siècle. Le Clos Saint-Lazare préserve les caractéristiques d'un quartier sensible malgré les interventions successives des dispositifs. Le Clos reste une zone urbaine sensible avec trois îlots répertoriés comme territoires avec risque d'exclusion vue l'indice de risques très élevé (analyse des données fournies par la DIV et l'INSEE en regard du taux de chômage de la part des -de 25 ans et de la part des non diplômés).

Le Clos Saint-Lazare bénéficie d'un nombre important de structures de proximité, qui présentent des projets liés à l'accompagnement social dans le cadre du contrat de ville. Malgré les méthodes employées et la volonté d'améliorer la situation, les acteurs restent souvent démunis devant l'ampleur des précarités et des difficultés vécues quotidiennement par les familles de plus en plus désintéressées par leur cadre de vie.

Ainsi, se posent les questions de propreté, de respect de son environnement, les règles de vie collectives, de civisme, du vivre ensemble, d'espace public et privé, de sécurité et de tranquillité publique, d'intégration de la population immigrée ou des nouvellement arrivés ... Pour répondre à cet ensemble de niveau des besoins, des mesures d'accompagnement de l'urbain et de l'humain sont à poursuivre, à développer et à inventer.

### **3 - Projet de Renouvellement Urbain de la Cité Jardin**

Ce projet cherche à mettre en valeur et à préserver les caractéristiques exceptionnelles du site, marquées par la qualité architecturale des bâtiments d'habitation et par le caractère unique de l'aménagement paysager.

Cet ensemble d'éléments a conduit le bailleur social à définir, en collaboration avec ses différents partenaires publics, un projet ambitieux de réhabilitation du patrimoine, dont les caractéristiques sociodémographiques justifient une intervention de l'ANRU. Les conditions de mise en œuvre de cette réhabilitation constituent l'objectif premier de la présente convention.

À l'inverse du Clos Saint-Lazare, la Cité Jardin présente une répartition équilibrée des espaces publics et privés. Une hiérarchisation spatiale est offerte par les espaces semi-privatifs que sont les cours des collectifs et des cœurs d'îlots. Cependant, ces espaces publics souffrent d'une dépréciation générale qui touche l'ensemble du quartier.

Le peuplement originel de la Cité Jardin s'est majoritairement opéré avec des populations issues de la classe ouvrière. Cette caractéristique reste, encore aujourd'hui, un trait dominant de la population de la cité. Le niveau bas des loyers a permis le maintien dans les logements de familles à faibles ressources. C'est ainsi qu'une partie importante des locataires a vieilli sur place et occupe la cité voire le même logement depuis plus de 20 ans.

Les enquêtes de population mettent également en évidence la forte représentation des personnes seules ainsi que l'âge moyen élevé des ménages, plus important dans les pavillons que dans les immeubles. Cet écart illustre le parcours résidentiel traditionnel qui voit avec le temps les ménages passer d'un logement en immeuble collectif à un pavillon avec jardin.

#### Objectifs généraux du projet :

- Amélioration des conditions d'habitat ;
- Valorisation du patrimoine des logements sociaux ;
- Requalification des espaces publics ;
- Rénovation et adaptation des espaces publics aux usages actuels.

La Cité Jardin de Stains est inscrite à l'inventaire des sites depuis 1976. Elle représente le deuxième quartier de la ville après le Clos Saint-Lazare, avec ses 1646 logements dont 1172 collectifs et 474 logements en pavillon. Au dernier recensement de 1999, sa population s'élevait à 3 300 habitants.

La Cité Jardin se trouve aujourd'hui face à une évolution de ses habitants, ce qui entraîne un changement des modes de vie et de fonctionnement du quartier. À l'image de la population de Stains, le quartier se doit d'accueillir une population jeune, d'origine et de culture diverse. L'« autre » et « ses habitudes » ne sont pas connus et compris. La « peur de l'autre » s'installe, la méfiance s'exprime : les conflits se manifestent de part et d'autre. Au sein de la Cité Jardin, le vivre ensemble, le sentiment d'appartenance, l'appropriation du patrimoine et du cadre de vie sont les priorités à prendre en compte en terme d'accompagnement social des habitants notamment en lien avec le Projet de Renouvellement Urbain et l'importance de sa réussite et sa pérennisation.

Ce quartier bénéficie de plusieurs atouts, la proximité du centre ville, et la présence de commerces de proximité. Au cœur du quartier, l'Espace Paul Eluard avec une intervention sur l'ensemble de la commune permet un échange systématique entre les habitants des différents quartiers. L'installation d'un équipement en direction des jeunes (PIJ et PEAJ), les permanences de la Mission Locale Intercommunale, intervention des éducateurs de rue (ADSEA) ainsi que les associations de proximité comme l'amicale des locataires, les associations Arts Stanois, Vie Libre, Eki, commerces équitables, ... interviennent dans les différents champs de la vie du quartier. Il est aussi prévu d'installer l'équipe pluridisciplinaire du PRE au sein de la Cité Jardin.

Parallèlement, dans le cadre du contrat de ville 2006, le comité de quartier s'est élargi aux missions et à des partenaires nouveaux :

- Atelier art plastique « Les bons lieux Z'Art » ;

- Atelier d'expression « Le grand déballage » en direction des jeunes, adultes et les acteurs de proximité ;
- Atelier d'expérimentation et d'interrogation sur l'environnement en direction des enfants ;
- Accompagnement social : médiation/animation « permettant la présence d'un médiateur sur le quartier, qui cible les actions permettant les rencontres, les échanges, la participation des habitants et intervient en terme de médiation notamment sur le conflit de voisinage.

Par ailleurs, la communauté d'agglomération de Plaine Commune a missionné un agent chargé de valorisation du patrimoine et de tourisme avec une présence à temps plein depuis le mois de septembre 2006. L'objectif étant d'éviter que ce quartier « bascule » dans une situation critique même si aujourd'hui les données fournies par la DIV et l'INSEE présentent la situation de la Cité Jardin alarmante avec l'indice de risque sur un îlot.

L'amorce de ce travail partenarial en 2006 permet le développement prévu en 2007 dans le sens d'une complémentarité des acteurs et des missions.

#### **4 - Gestion Urbaine de Proximité à Stains**

La démarche de gestion urbaine de proximité (GUP) vise à améliorer le quotidien et la qualité du cadre de vie des habitants des quartiers, en coordonnant les interventions des acteurs de proximité au sein de chacun de ses quartiers.

Il s'agit prioritairement des services de la ville, de Plaine Commune, des bailleurs, de l'État mais aussi les associations.

Sur notre territoire, les actions engagées en lien avec le Projet de Rénovation Urbaine (PRU) se multiplient et nécessitent l'indispensable démarche d'accompagnement de la GUP.

**Dans le cadre de la GUP du Moulin Neuf**, une étude/action multisites a été pilotée par l'ensemble des partenaires afin d'assurer l'accompagnement nécessaire à la mise en place des actions sur un périmètre étendu dépassant les seules résidences du Moulin Neuf, permettant :

- de réaliser un diagnostic partagé (expertise de l'organisation et de l'accès aux services : gestion technique, sociale et services de proximité) ;
- d'évaluer de façon quantitative et qualitative les coûts futurs de gestion (en complément des données en possession du bailleur), l'analyse du phasage de mise en place en lien avec la réalisation du projet urbain et l'analyse des variantes selon les modes de coordination des acteurs et des objectifs de normalisation des usages (degré de réduction du vandalisme, propreté) ;
- de définir les principes d'actions, les axes prioritaires d'intervention et les actions à mener à court terme ;
- d'élaborer le programme d'actions.

Ce programme d'action de gestion urbaine constitue le document de référence pour l'élaboration d'une convention partenariale de Gestion Urbaine de Proximité spécifique au site.

**Concernant la GUP du Clos Saint-Lazare**, une étude de Gestion Urbaine de Proximité a été lancée conjointement par la ville de Stains, l'OPH 93 et Plaine Commune courant juillet 2005. Compte tenu de l'ampleur des chantiers, qui vont s'étendre sur de longues années, la démarche vise, notamment, à inscrire dans le temps, la GUP dans l'ensemble des démarches en œuvre en accompagnement des travaux urbains. Ainsi la mise en place transitoire d'aménagements va permettre le maintien d'une certaine qualité de vie.

La méthode proposée par le bureau d'études FORS Recherche s'appuie sur un repérage sur site des différents dysfonctionnements.

La réalisation du projet urbain dans son ensemble se faisant sur plusieurs années, les partenaires ont décidé d'engager des actions à court, moyen et long termes, accompagnant ou anticipant le projet urbain qui vise à améliorer concrètement la vie quotidienne des habitants et des autres occupants (commerces, activités, services) du quartier.

#### Les enjeux :

- Améliorer la vie quotidienne des habitants et autres occupants du Clos Saint-Lazare en les associant au projet ;
- Anticiper les impacts en termes de conception et de gestion des futurs investissements à réaliser dans le cadre du projet urbain (adéquation aux besoins et aux usages) et accompagner la phase de mise en œuvre de ce projet ;
- Favoriser la pérennisation des investissements.

#### Les Champs d'intervention :

- La gestion « technique » avec comme axes principaux : la propreté, l'entretien et le stationnement ;
- La gestion « sociales » vise les comportements des usagers, la réactivité et la présence des services de proximité face aux problèmes de gestion urbaine.

**Concernant la GUP de la Cité Jardin**, de la même façon que pour les deux autres quartiers, elle fera l'objet d'une étude/diagnostic et d'une programmation d'actions. L'objectif de l'étude est de mettre en évidence, par l'analyse des dysfonctionnements propres au quartier, les enjeux de la GUP puis de proposer des solutions adaptées visant à l'amélioration de la qualité des services rendus. Ces solutions, traduites par des actions partenariales à mettre en œuvre, seront renforcées par les outils méthodologiques d'accompagnement. L'appel d'offres sera lancé en décembre 2006 pour une concrétisation dans le premier semestre 2007.

#### La commune de Stains abrite sur son territoire quatre structures d'accueil :

- Un foyer de travailleurs migrants, géré par l'ADEF : située au Nord de la ville, cette structure accueille 184 résidents. Suite à un diagnostic social élaboré en 2002, un projet de reconstruction de ce foyer est en cours de finalisation ;
- Une résidence sociale SONACOTRA : située au cœur du quartier Clos Saint-Lazare, elle comporte 57 logements autonomes pouvant accueillir des personnes isolées, des familles monoparentales avec un ou deux enfants et des couples ;

- Un CADA géré par la France Terre d'Asile. Située sur le quartier Victor Renelle entre les quartiers Moulin Neuf et Salvador Allende : cette structure accueille 90 personnes demandeurs d'asile auprès de l'OFPPRA ;
- Un foyer pour les personnes handicapées dépendantes : implanté dans le quartier du Moulin Neuf, le foyer « Trois Rivières » répond aux besoins d'accueil des personnes handicapées. Sa capacité d'accueil est de 45 personnes.

Le contrat de ville 2000-2006 a permis l'engagement d'un travail en réseau sur plusieurs quartiers de la ville (Salvador Allende, Clos Saint-Lazare, Cité Jardin, Moulin Neuf et quartier du Maroc). Les échanges et le partenariat au sein des comités de quartier a pu réunir les institutions et associations autour des projets communs.

Chacun le reconnaît, la ville de Stains est en mutation, une nouvelle population arrive sur la commune. « Vivre la ville » au-delà du territoire des quartiers est le gage du « vivre ensemble ». Pour cela, des moyens de communication et de concertation sont mis en place comme la boutique du projet au Clos Saint-Lazare, les ateliers urbains et la charte de la cage d'escalier à Moulin Neuf, les balades urbaines sur l'ensemble de la ville, les publications concernant l'avancement des projets sous forme de lettres, un 4 pages, un journal, produits par les équipes de projets, les bailleurs (ODHLM, I3F) ou la commune, ...

On constate le besoin d'un travail lié à l'appropriation de son cadre de vie en direction des habitants sur l'ensemble des quartiers prioritaires. Ce travail cible les questions en lien avec l'environnement (propreté, embellissement, respect de l'autre, les règles de vie en collectif, ...).

Le changement d'un quartier concerne toute sa population et non pas qu'une partie concernée par le projet. Trouver les moyens d'impliquer l'ensemble des résidents par des actions diverses est nécessaire. Dans ce cadre, la population nouvellement arrivée mérite une attention particulière afin de se sentir accueillie et partie prenante de son environnement. Dans la même idée, connaître l'histoire de sa ville et de son quartier mais aussi celle de ses habitants, permet la construction d'une histoire et d'une mémoire collective.

La précarité peut conduire certains locataires à des situations d'exclusion et d'errance. Il est vrai que l'accès au logement devient impossible en cas d'expulsion. Limiter les situations d'expulsion et développer le lien social entre les habitants et les institutions sont également des axes de travail à poursuivre.

**Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, des actions proposées en partenariat portent sur :**

- **L'accompagnement social des familles notamment en situation d'endettement ;**
- **Le développement de la médiation locataires/bailleurs ;**
- **Le vivre mieux dans son logement ;**
- **La formation des gardiens ;**
- **L'intervention sur l'environnement ;**
- **Le travail sur la mémoire ;**
- **L'accueil des nouveaux arrivants ;**
- **La communication et la concertation avec les habitants.**

### **III - II EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

#### **1 - Au niveau communautaire**

L'intégration de la commune de Stains au sein de la communauté d'agglomération Plaine Commune s'est concrétisée en janvier 2003. La compétence du développement économique et insertion s'est vue transférée en juin 2004.

Dans une démarche d'ensemble, le territoire intercommunal bénéficie d'un potentiel économique décliné en trois axes :

- Développement de l'emploi ;
- Projets de renouvellement urbain portant sur le potentiel d'emploi ;
- Pôle d'enseignement supérieur et de recherche majeure en Île-de-France.

Selon le diagnostic socioéconomique mené par Plaine Commune, le territoire communautaire a connu le plus fort rythme de développement depuis 2000 en Île-de-France avec près de 900 nouvelles entreprises installées, représentant 18000 emplois.

D'autres initiatives ont renforcé la création de TPE et PME comme la création de la Plateforme d'Initiative Locale (outil de financement des créateurs d'entreprise), un programme immobilier dédié aux TPE et deux pépinières d'entreprise dès 2001.

Le territoire intercommunal compte trois Zones Franches Urbaines. Le transport/logistique, la grande distribution, l'hôtellerie et la restauration, le BTP et le secrétariat (secteurs en tension et difficultés de recrutement) représentent les secteurs d'activités « offreurs d'emploi ». D'autres secteurs comme l'environnement, l'audiovisuel et les services à la personne sont aussi porteurs d'emploi. Le territoire est en forte croissance grâce à de grands projets culturels, universitaires et économiques comme le projet de la cité du cinéma de Besson, l'installation des archives du ministère des affaires étrangères.

Cependant, des difficultés d'insertion professionnelle de la population persistent. En effet, les habitants ne profitent pas des offres d'emploi des entreprises. Une part importante des actifs se trouve exclue du marché du travail.

Le plan pour l'activité et l'emploi propose une politique de développement économique, une politique de formation en mobilisant les moyens autour de la formation initiale, continue et universitaire, une politique de l'emploi, qui intervient en cohérence avec les projets de renouvellement urbain initiant les clauses d'insertion et une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

La signature d'une charte entreprises territoriale et l'organisation des rencontres pour l'emploi ouvrent aux habitants les opportunités auprès des entreprises locales.

#### **2 - Au niveau local**

Même si la compétence emploi-insertion est transférée à Plaine Commune depuis le 1<sup>er</sup> juin 2004, cette thématique a toujours été posée comme prioritaire par la ville qui l'a inscrite au contrat de ville dès 2000.

Cette contractualisation nous a permis d'amorcer et de mettre en place un projet partenarial d'économie solidaire et sociale en créant un Espace Local d'Économie Solidaire et Sociale (ELESS) au cœur de la ville avec la mission principale d'accompagner les créations d'activités sur la commune.

D'autres projets comme la mise en œuvre des chantiers-écoles ou chantiers d'insertion ont été réalisés en direction d'un public jeune et adulte et en se basant sur le tissu partenarial local.

Par ailleurs, plusieurs démarches d'accompagnement du public en recherche d'emploi, inscrits ou non à l'ANPE, se sont mises en place en bénéficiant notamment des financements européens (associations APEIS, SFM AD, Femme dans la Cité).

Dès la fin de l'année 2003, les différentes structures liées à la thématique de l'emploi/insertion et développement économique (Projet Ville RMI, Mission Locale Intercommunale, ELESS et la M.O.U.S.) ont impulsé l'élaboration du projet d'une Maison pour l'Emploi, basée sur les orientations politiques des élues. Ce projet retravaillé avec Plaine Commune et l'ANPE constitue aujourd'hui les fondements de la future antenne de la Maison de l'Emploi de Stains, qui devrait ouvrir ses portes en 2007 avec des activités comme :

- Un espace d'accueil et d'orientation adapté à tous les publics ;
- Un espace de ressources et de documentation, animé et informatisé ;
- L'organisation de rencontres/informations mais aussi les formations en direction des demandeurs d'emploi ;
- Des permanences de structures associatives liées aux domaines de l'insertion, l'économie solidaire ;
- Des permanences d'accueil pour les créateurs d'entreprises ;
- L'aide à la mise en place du chantier-école ou chantier insertion ;
- Le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi ;
- Le renforcement des relations avec les entreprises ;
- La mobilisation à l'emploi dans les quartiers en difficulté.

Il est évident que la complémentarité des missions au sein de la structure de la Maison de l'Emploi, qui héberge entre autre l'équipe du PLIE communautaire, occasionnera des nouveaux projets en direction de la population stanoise qui rencontre des freins dans l'accès à l'emploi.

Même si le diagnostic présenté dans ce document fait part d'une baisse importante des demandes d'emploi, force est de constater que cette baisse est fortement liée aux problèmes des personnes vivant la précarité au quotidien (adresse instable, problème de garde d'enfant, non maîtrise de la langue, faible niveau de qualification, grossesse, ...).

Par ailleurs, les personnes non indemnisées par les Assedic, ont tendance de ne plus aller pointer à l'ANPE. Ainsi, elles perdent la possibilité de bénéficier d'un accompagnement à la recherche d'un emploi. Concernant les jeunes, la Mission Locale Intercommunale fait part que 53 % des jeunes reçus, vivent chez leurs parents. Les liens entre l'institution et le jeune se trouvent souvent interrompues à partir du moment où le jeune quitte le foyer familial.

En résumé, une grande partie de la population stanoise en recherche d'emploi rencontre des problèmes multiples :

- Manque de maîtrise de la langue française et des savoirs de base ;

- Faible niveau de qualification ;
- Problématiques liées à l'insertion socioculturelle ;
- Difficulté de garde d'enfants ;
- Difficultés liées à l'autonomie : capacités relationnelles liées au travail ;
- Problèmes de mobilité ;
- Discriminations à l'embauche (ethnique, physique, territoriale, ...) ;
- Non adéquation des offres d'emploi.

Par ailleurs, intégré depuis 1996 dans le périmètre de la **Zone de Redynamisation Urbaine**, le quartier du Clos Saint-Lazare fait partie, dans sa totalité, du nouveau dispositif élargi de la **Zone Franche Urbaine**. Mis en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, le périmètre de la ZFU englobe une grande partie de la ZAC du Bois-Moussay et des friches industrielles situées au Nord du Clos, ainsi que la ZAC Saint-Léger et certains secteurs mixtes habitat/ activités (cités André Lurçat, des Cascades et Salvador Allende).

Plus étendue que l'actuelle ZRU, la ZFU représente un outil efficace, plus à même de favoriser une réelle revitalisation et un développement du tissu économique du quart nord-ouest du territoire de la ville. Elle constitue également un cadre particulièrement propice à la réussite d'un des principes directeurs du projet urbain du Clos Saint-Lazare : favoriser une plus grande mixité fonctionnelle, par le biais notamment de la restructuration du centre commercial et de la création de locaux d'activités.

Par ailleurs, il est programmé d'autres réalisations dans les quartiers environnants, telle que l'aménagement de la rue des Fourches, qui en permettant la liaison entre le Clos Saint-Lazare et la zone d'activité du Bois-Moussay en Zone Franche, favorisera l'implantation d'entreprises créatrices d'emplois.

En ce qui concerne **les clauses d'emploi/insertion** dans les marchés de travaux, à Stains, comme dans les 23 quartiers de Plaine Commune engagés dans un Projet de Rénovation Urbaine, les partenaires impliqués dans ces opérations (maîtres d'ouvrage, financeurs, institutions, etc.) ont pour objectif d'articuler un ensemble de démarches à court, moyen et long termes avec les partenaires de l'emploi, de l'insertion et de la formation pour :

- Approcher l'offre d'emplois induite ;
- Concrétiser ainsi, en termes d'emplois et d'augmentation du niveau de vie des habitants, les transformations urbaines du quartier.

**L'État et la commune, en veillant pour celle-ci au partage de compétences opérées avec la communauté d'agglomération, considèrent comme prioritaires les orientations suivantes :**

- **Lutter contre les discriminations** : accompagner par différentes actions les publics fragilisés par diverses formes de discrimination dans une démarche d'insertion professionnelle ;
- **Œuvrer à l'amélioration des conditions des femmes** en agissant pour une meilleure pratique des égalités des chances. Cette priorité sera garantie par des actions transversales, complémentaires et quotidiennes, organisées en direction des femmes stanoises.



- **Accès à la culture via la démarche d'insertion professionnelle** : faciliter l'accès à la culture des demandeurs d'emploi comme outil d'insertion professionnelle (partenariat avec « Culture du cœur », Studio Théâtre de Stains, ...)
- **Accompagnement à la recherche d'emploi** : proposer des actions sous différentes formes (rencontres individuelles, séances collectives, atelier « bien-être », mise en situation, ...) en direction des personnes les plus éloignées du monde de travail notamment les femmes ;
- **Formation linguistique** : répondre aux besoins grandissant en termes d'apprentissage et de maîtrise de la langue
  - atelier d'alphabétisation
  - les stages post alpha afin de répondre aux fossés existants entre le parcours d'apprentissage de la langue et l'accès au travail ou à une formation professionnalisante ou diplômante
  - atelier de conversation permettant la maîtrise de l'oral mais aussi de confiance en soi notamment en direction du public Rmiste
- **Clauses d'insertion** (chantier, régie de quartier, passerelle, ...) : permettre aux populations des quartiers prioritaires de se mettre en situation professionnelle autour des métiers essentiellement du BTP ou espaces verts ;
- **Découverte du monde du travail** : prendre le goût de la création, de la gestion de l'activité dès le collège (mini entreprises en direction de jeunes sous forme de club créateur de 4<sup>ème</sup> au BTS). Partenariat avec l'association 'Entreprendre pour apprendre » ;
- **Organisation de partenariat avec les entreprises et mise en œuvre de la charte locale d'insertion** ;
- **Développement du partenariat et cohérence d'intervention avec les structures** qui oeuvrent en matière d'accès à l'emploi notamment grâce à l'ouverture, en juin 2007, de l'antenne locale de la Maison de l'Emploi de Stains, qui facilitera la complémentarité entre le Projet Ville RMI, la Mission Locale Intercommunale, le Service d'Amorçage de Projets, le PLIE Communautaire et l'ANPE, sans oublier les structures associatives locales.

### 3 - Pilotage du volet emploi

Il est prévu de mettre en place un « **groupe solidarité emploi** » en lien avec celui envisagé au niveau de la communauté d'agglomération. Ce groupe comprendra notamment les acteurs du service public pour l'emploi dont l'agence locale pour l'emploi, la mission locale, la maison de l'emploi, et veillera à la mise en œuvre des objectifs du présent contrat qui seront repris dans le plan d'action pour l'emploi.

L'objectif du groupe solidarité emploi est de faciliter et de susciter toutes les initiatives contribuant à la réduction des écarts existant dans les domaines de l'emploi entre les quartiers concernés par le présent contrat et le reste du territoire de la ville.

Le pilotage du groupe solidarité emploi sera assuré par le responsable de la Maison de l'Emploi. Le rôle du pilote consistera à animer le groupe solidarité emploi grâce à des réunions régulières au cours desquelles un point sera fait sur l'application du plan d'action et les difficultés rencontrées. Les modalités de fonctionnement du groupe sont à affiner.

Le Chef de projet CUCS sera associé aux travaux du groupe solidarité emploi. Il sera régulièrement rendu compte des actions du groupe solidarité emploi lors des réunions du comité de pilotage.

#### 4 - Dispositif d'insertion

L'État et la commune se donnent pour objectif de créer, en veillant à respecter les compétences de la communauté d'agglomération de Plaine Commune et les dispositions du CUCS qui sera éventuellement signé entre celle-ci et l'État, en lien avec les différents partenaires impliqués dans les politiques d'insertion professionnelle, un dispositif visant à faire accéder à l'emploi des publics qui en sont durablement éloignés, notamment parmi les jeunes.

Ce « plan d'action insertion » prend appui sur les trois éléments permettant de donner ampleur et durée à la politique d'insertion :

- l'engagement de la commune d'inclure dans l'ensemble de ses marchés publics une clause d'insertion.
- L'importance des chantiers de Bâtiments et de Travaux Publics, tant dans les opérations majeures qui s'engagent sur le territoire communal, que dans les opérations de renouvellement urbain, où, en application de la Charte Nationale de l'A.N.R.U, 5% des heures travaillées seront effectuées à travers des dispositifs d'insertion.
- La Gestion Urbaine de Proximité qui, dans ces quartiers, doit se traduire par une affectation de 10% d'embauches à de tels dispositifs.

Les partenariats à mettre en œuvre associeront les acteurs impliqués dans les domaines de la construction et de la gestion urbaine (maîtres d'ouvrage, entreprises, services municipaux locaux) et les institutions ayant particulièrement en charge de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation (Service Public de l'Emploi, Maison de l'Emploi, PLIE, Mission Locale, ainsi que le Conseil Régional et le Conseil Général s'ils souhaitent s'associer à cette action). Dans les quartiers en renouvellement urbain, ces partenariats oeuvreront en étroite articulation avec la Direction de Projet Urbain.

Pour donner leur pleine efficacité à ces partenariats, tant en termes quantitatifs (accès effectif des publics concernés aux contrats d'insertion sous leurs diverses formes) que qualitatifs (construction de parcours d'insertion adaptés aux diverses situations et pérennes), il est établi un dispositif de liaison et de collaboration entre les institutions et leurs partenaires ayant pour but :

- d'assurer auprès des maîtres d'ouvrage et des entreprises concernés le repérage et la prospection des chantiers et des marchés éligibles,
- de faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi en le rendant le plus simple et le plus rapide possible et en tenant compte à la fois des besoins des entreprises et des profils des demandeurs d'emplois concernés,
- d'identifier, d'informer, de sensibiliser les publics concernés et assurer leur orientation vers les dispositifs d'accès à l'emploi les plus adaptés à la diversité des situations,
- d'identifier les formations existantes permettant de répondre aux besoins repérés,
- si besoin est, de définir et de contribuer à la mise en place des formations requises, tant en recourant aux formations diplômantes voire qualifiantes traditionnelles qu'en mettant en œuvre des formations spécifiques.

Ce dispositif devra être identifiable localement par les entreprises, les demandeurs d'emplois et l'ensemble des partenaires locaux. Il s'appuiera tant sur les acteurs locaux que départementaux et s'insèrera dans celui mis en place au niveau de l'agglomération.

Ce dispositif de collaboration est orienté et contrôlé par une instance de pilotage, qui a également en charge d'opérer le suivi des actions engagées, de s'assurer qu'elle bénéficient prioritairement aux habitants des quartiers concernés, d'en rendre compte, et de redéfinir s'il y a lieu le « plan d'action insertion ».

### III - III ÉDUCATION

La commune de Stains est classée en dispositif ZEP et REP depuis plusieurs années. En 2006, un nouveau dispositif « Ambition Réussite » est mis en place sur la ville et un Programme Réussite Éducative a également été mis en place.

Le Programme Réussite Éducative de Stains fait l'objet d'une convention signée en novembre 2006. Ce programme fait l'objet de plusieurs réunions de travail et d'échanges entre les partenaires locaux (institutionnels et associatifs). Les actions présentées sont en majorité à mettre en place d'une façon partenariale et transversale.

Une formation en direction des acteurs du PRE assurera sa mise en œuvre et accompagnera la démarche d'évaluation préconisée par le dispositif. Ce contrat bénéficie d'une enveloppe de l'État de 391 200 € pour l'année scolaire 2006-2007. Sa durée est de trois ans.

Ses objectifs sont les suivants :

- Développer les actions de lutte contre le décrochage scolaire ;
- Accompagner les parents dans leur rôle éducatif ;
- Renforcer le développement des actions d'éducation par la promotion de la santé ;
- Élargir les connaissances des acteurs par la formation.

Il s'agit donc d'accompagner, par des interventions collectives, 320 enfants et d'assurer un suivi individuel qui inverse un processus d'échec vers une démarche de réussite.

Un dispositif d'accompagnement scolaire et d'activités périscolaires interviennent depuis plusieurs années sur la commune.

Dès la rentrée de septembre 2006, le réseau « Ambition Réussite » a été mis en œuvre au sein du collège Maurice Thorez, au regard des critères sociaux et scolaires de cet établissement. Outre le collège, situé au cœur du quartier du Clos Saint-Lazare, il comporte les écoles élémentaires Victor Hugo, Elsa Triolet, Le Globe, situées respectivement sur les quartiers du Clos Saint-Lazare et de la Cité Jardin mais aussi les maternelles Paul Vaillant Couturier, Victor Hugo, Anne Franck et André Lurçat, situées respectivement sur les quartiers Cité Jardin, Clos Saint-Lazare, Salvador Allende et André Lurçat.

Cela se traduit par des postes supplémentaires de professeurs référents, d'assistants pédagogiques et d'organisation d'études gratuites pour les élèves du CE2 au CM2.

Les priorités du dispositif « Réseau d'Éducation Prioritaire » concernent les trois collèges de la ville en tant que tête du réseau et se déclinent de la manière suivante :

Pour le REP Joliot Curie :

- Maîtrise des langages : lire dans toutes les disciplines
- Impliquer les familles dans la scolarité de leurs enfants
- Développer une conscience citoyenne
- Assurer la continuité éducative, liaison inter-degrés

Pour le REP Maurice Thorez :

- Maîtrise des langages : lire dans toutes les disciplines
- Assurer la continuité éducative
- Mettre en place les outils et les conditions qui permettent aux élèves d'apprendre à apprendre
- Développer la prise de responsabilité, le respect de l'autre et des règles de vie
- Donner aux parents un rôle actif dans la réussite scolaire de leurs enfants

Pour le REP Pablo Neruda :

- Maîtrise des langages : lire dans toutes les disciplines
- Proposer des pratiques d'écriture authentiques
- Établir et respecter une charte de vie
- Assurer la continuité éducative
- Accueillir et impliquer les familles dans le système éducatif

Le diagnostic partagé, réalisé en vue de l'élaboration du Programme de Réussite Éducative de Stains, a mis en évidence un certain nombre d'éléments, qui dessine le sens des orientations éducatives à prendre en compte dans le cadre du volet « éducation » du CUCS.

Il est nécessaire de repenser globalement la politique éducative en rassemblant et en coordonnant les initiatives, en resserrant les objectifs et les forces sur l'essentiel, c'est-à-dire sur le renversement de la logique d'échec, pour que chaque enfant, quelque soit son milieu social ou son parcours scolaire, puisse envisager son avenir sous l'angle de la réussite.

L'éducation résulte de l'action conjuguée de tous. Dans ce cadre, construire une véritable complémentarité permettant à chaque acteur de se situer par rapport à son action et de participer à l'avancement des projets partagés, (en tant que maillon d'une chaîne conduisant à la réussite des enfants), prend une importance majeure. Facteur d'intégration et de lutte contre l'exclusion, l'éducation est donc une responsabilité partagée.

Jusqu'à présent, l'école et la famille représentaient les deux acteurs principaux de l'éducation de l'enfant. Aujourd'hui, nous avons à trouver une cohérence entre les trois temps éducatifs vécus par l'enfant qui sont : l'école, la maison, mais également toutes les structures qui forment l'environnement socioculturel de l'enfant.

La ville de Stains, forte d'une volonté politique et d'une richesse de structures de proximité, met en place depuis plusieurs années, (en s'appuyant sur les différents dispositifs notamment la politique de la ville), des actions et projets en direction du public

jeune et adulte. Ces actions sont considérées comme les moyens de l'élaboration du projet éducatif.

L'élaboration du PRE a été l'occasion pour tous les acteurs de réfléchir ensemble pour trouver des solutions communes à des problèmes communs. Les logiques institutionnelles ne permettent pas toujours la complémentarité souhaitée entre l'intervention du service public et la société civile. Aujourd'hui, il n'est plus possible de penser l'éducation dans les quartiers sensibles sans un travail de partenariat au quotidien.

Les repères sont multiples et les acteurs qui accompagnent l'enfant et le jeune dans leur cheminement sont nombreux. Il s'agit de redonner à chacun un réflexe éducatif d'adulte pour accompagner les efforts des parents et des responsables institutionnels de l'éducation. L'acte éducatif repose également sur une démarche de socialisation, tâche assurée aussi par les associations.

Dans ce sens, le projet éducatif doit être élaboré avec beaucoup d'ambition. Il définit un dessein éducatif commun où chaque partenaire affirme les termes de son engagement dans une recherche de convergence. Ce projet peut se construire à différentes échelles, ville, quartier, qui vont s'articuler de façon cohérente.

Les orientations liées au volet « éducation » sont les suivantes :

- Favoriser la complémentarité et le fonctionnement en réseau des acteurs éducatifs ;
- Élever le niveau scolaire des enfants ;
- Adapter les modalités d'interventions actuelles à une démarche de mission dans le respect des rôles et des responsabilités de chacun ;
- Conforter la place des parents en les liant avec les différents acteurs de l'éducation ;
- Améliorer la politique de communication et de participation ;
- Mettre en place des outils de suivi et d'évaluation ;
- Compléter la formation des acteurs ;
- Développer l'accès aux activités sportives et culturelles de la ville.

Les objectifs opérationnels du CUCS se déclinent de façon suivante :

- **Créer des conditions de réussite éducative des enfants**  
Il s'agit de répondre à des problématiques liées à l'apprentissage de la langue, du langage en organisant des actions facilitant l'interconnaissance culturelle nécessaire au regard de la composition de la population stanoise. Ceci est particulièrement important en ce qui concerne la compréhension du fonctionnement des institutions notamment de l'école.  
Sachant que l'échec scolaire est une des premières préoccupations de tous, les projets d'accompagnement scolaire restent prioritaires. L'exigence d'un apprentissage permanent à travers les activités culturelles et de loisirs ainsi que la nécessité d'une formation précoce et continue à la citoyenneté s'impose parmi les priorités.  
Dans ce cadre, le développement de l'accès à la lecture, de pratiques créatives, de l'expression artistique (théâtre, musique, chant, .. ;), de pratiques du multimédia, de sensibilisation à l'imaginaire, sont nécessaires.

Encourager les enfants dans leurs découvertes et leur apprentissage par des actions de valorisation auprès des parents et par la participation de ces derniers à ces actions, est également à prendre en compte.

- **Accompagner les parents dans leur rôle éducatif**

La porte de l'école semble parfois infranchissable pour les parents. Fournir les informations, sous forme orale ou écrite, relatives aux programmes des élèves, aux règles du jeu du système scolaire, en dehors de l'école pour créer un sas, est à envisager.

Le rapprochement de l'institution et des parents commence par l'acceptation du regard de l'autre, par la reconnaissance des parents notamment les familles immigrées ou françaises d'origine étrangère. De plus, tenter de maîtriser la problématique de l'illettrisme, face à une offre limitée, non priorisée et peu innovante par la reconnaissance d'un droit à l'apprentissage de la langue française a pour objectif l'intégration de l'individu. La clarification du rôle des différentes structures, la création de repères, la conjugaison du rôle des trois acteurs éducatifs (maison, école, quartier) des enfants favorisera les relations parents/enfants. Les ateliers de socialisation à dominante langagière organisés notamment en direction des primo-arrivants jouent un rôle important dans le processus d'intégration des familles immigrées.

- **Améliorer le dialogue, l'échange et la communication**

La langue est le moyen privilégié du dialogue, de l'échange, de la compréhension, de la participation et donc de l'exercice de la citoyenneté. C'est un élément fondamental du lien social, c'est pourquoi aider les jeunes ou leurs parents à maîtriser l'usage de la langue est un des facteurs déterminants de la réussite éducative de l'enfant et de l'intégration de leurs parents. Il s'agit de faciliter cet accès au pouvoir des mots par l'utilisation d'images, de la parole, de la musique, etc.

La participation des jeunes à la vie de la cité et de la ville, reste insuffisante. Le dialogue avec les jeunes n'est pas encore suffisamment entré dans les habitudes. Toutefois, ce dialogue ne s'improvise pas. Il est le résultat d'une parole écoutée, assumée et responsable. Il faut mettre en place des techniques facilitatrices de communication notamment de tous modes d'expression.

Afin de développer la connaissance des ressources locales, la communication écrite et orale est présentée comme moyens nécessaires d'accompagnement des démarches éducatives en direction des parents ou enfants ciblés par ce dispositif.

Le fonctionnement en réseau prendra également la forme d'un vivier de recherche, de proposition, de prospection et d'échange d'informations pour les acteurs de l'éducation qui souhaitent s'appuyer sur un outil proposant des ressources et de la documentation.

- **Développer l'information et la participation des usagers**

Développer l'accès à l'information auprès de ceux qui en sont les plus éloignés par la mise en place de permanences dans les quartiers et de séances sur des thèmes spécifiques ;

Développer l'information sur les métiers et les parcours professionnels ;

Développer la participation des jeunes à la réalisation des actions qui les visent ;

Valoriser les efforts des élèves par la récompense au mérite.

Contribuer au développement des associations, notamment celles des jeunes.

- **Élargir la connaissance des acteurs par la formation**

La particularité des territoires en difficulté fait appel à des compétences spécifiques de ses acteurs. Chacun le sait, au-delà des formations initiales, les acteurs de proximité, confrontés d'une façon quotidienne aux réalités du terrain, manquent de connaissances complémentaires liées à l'histoire du territoire et à sa population mais aussi de méthodes permettant le rapprochement avec les habitants qui cumulent des problématiques socioéconomiques.

Quelquefois en manque de repères ou inexpérimentés, les acteurs de proximité vivent des situations de conflits sans savoir les gérer et se sentent seuls et démunis devant cette réalité. Face à ce constat, la mise en place de cycles de formation adaptés et de rencontres thématiques, garantira la réussite des projets envisagés ;

- **Mise en cohérence de tous les dispositifs liés aux domaines de l'éducation** comme PRE - CLAS - Ambition Réussite ainsi que tous les dispositifs relevant du droit commun.

Par ailleurs, l'ensemble des acteurs intervenant dans les domaines de la politique de la ville demande qu'il soit **mis en place de nouveaux moyens d'information et de communication** :

- Organisation des journées d'accueil (rentrée scolaire en septembre) afin de prendre connaissance de la ville, de ses projets et de ses acteurs en direction des personnes nouvellement en poste sur la commune comme les enseignants, les policiers, les assistantes sociales ou autres agents intervenant au sein des structures de la ville ;
- Réaliser un outil de communication permettant la mise à jour systématique des actions en direction des acteurs (site Internet) ;
- Assurer par l'organisation des commissions thématiques, la transversalité et la cohérence de l'ensemble des projets de la ville.

### **Pilotage du volet éducation** : (circulaire interministérielle du 11 décembre 2006)

Sous la présidence du Maire et du Sous-préfet, un groupe de pilotage veillera à la mise en œuvre du volet « éducation » du présent contrat et à la cohérence des différents dispositifs éducatifs locaux : réussite éducative, contrats locaux d'aide à la scolarité, réseau d'aide à la parentalité, école ouverte...

Participeront notamment à ce comité de pilotage au moins deux représentants de l'Inspection Académique, le coordonnateur réussite éducative et le chef de projet CUCS.

## **III - IV SANTE**

La politique de santé de la ville s'est organisée autour de deux services, le Centre Municipal de Santé (centré sur le soin) et le Service Municipal de Promotion de la Santé (centré sur la prévention). Les deux services travaillant en articulation ont pour objectif l'amélioration de l'état de santé des habitants stanois.

Les objectifs généraux de l'Atelier Santé Ville à Stains sont les suivants :

- Mise en lien de la population avec les acteurs politiques et les professionnels ;
- Renforcer la dynamique de l'insertion sociale dans le cadre de la promotion de la santé ;
- Inscrire la population dans une forte dynamique affichant une volonté d'un meilleur cadre de vie.

Les actions dans le domaine de la santé exigent une approche globale de la santé au sens de « bien-être », une base collective pour les actions à construire, un repérage collectif des problèmes, des besoins et des ressources et des interventions sur le territoire des quartiers. Selon les thématiques, « l'Atelier Santé Ville » de Stains cible les quartiers du Moulin Neuf, du Clos Saint-Lazare, de la Cité Jardin et du Maroc avec des contenus et des modes de fonctionnement différents mais adaptés aux besoins des habitants.

Concernant les actions collectives en direction des femmes (connaissance du corps, cancer du sein, ...), un partenariat est engagé. Il mérite d'être développé sur l'ensemble des quartiers prioritaires. Les rencontres concernant le tabac, l'alimentation, la dépendance, la nuisance sonore, ... s'organisent en direction notamment du public jeune. Le croisement des actions collectives et les suivis individuels dans le cadre du PRE nous laissent espérer les meilleurs résultats par rapport aux années précédentes.

Enfin, continuer à informer et former les acteurs, leur donnera plus de moyens pour comprendre le quartier, sa vie et ses habitants et ensuite, faciliter leurs interventions.

Un élément essentiel de la démarche est la participation de tous les acteurs concernés : professionnels, administratifs, élus, associations, citoyens. La mise en œuvre de l'Atelier Santé Ville (ASV) à Stains a été l'occasion d'engager ce partenariat. La présence d'un public très hétérogène à chacune des rencontres autour des questions de la santé est le témoin du développement actuel d'actions locales de la santé.

La promotion de la santé requiert une stratégie qui s'oriente autour des axes suivants :

- L'ensemble de la population de la ville pour certaines actions, et des quartiers prioritaires pour d'autres, est concerné par un intérêt commun ou une situation problématique commune ;
- Il faut encourager et favoriser la participation individuelle ou collective de la population tout à la fois à l'expression de ses problèmes de santé, à la définition de ses besoins, à ses priorités, mais aussi à la réalisation et à l'évaluation des actions de santé ;
- Les problématiques de la santé doivent être appréhendé dans sa globalité en y intégrant les champs social, économique, culturel et sanitaire ;
- Les activités éducatives, préventives, curatives et sociales doivent être intégrées dans le champ sanitaire ;
- L'accessibilité à la santé du point de vue socio-économique, culturel, générationnel ou géographique, doit être favorisée ;
- Un plan d'actions doit être bâti à partir des besoins.

Dans ce cadre, plusieurs priorités concernant la santé des familles à Stains sont apparues :



- Les problèmes d'équilibre alimentaire et d'obésité ;
- La santé et le mal-être des enfants et des adolescents ;
- Les problèmes liés à la sexualité, à la contraception ;
- Les difficultés d'accès aux soins et de prise en charge ;
- Les maladies contagieuses et transmissibles ;
- L'hygiène bucco-dentaire ;
- La prise en charge des vaccinations ;
- Les problèmes de dépendances (toxicomanie, alcool, ...).

Le partenariat technique et financier, engagé depuis quelques années, en matière de promotion de la santé, a permis la mise en œuvre des actions suivantes :

- Des actions de promotion de la santé à destination de tout public sur l'hygiène bucco-dentaire, sur l'éducation nutritionnelle, sur la prévention du saturnisme (sensibilisation et information, dépistages, suivis individualisés) ;
- Des actions plus spécifiques en direction des jeunes (actions de sensibilisation sur la prévention des conduites à risques, prévention de l'alcoolisme à l'image du « défi stanois », lieu d'écoute auprès des lycéens, forum santé, interventions santé en milieu scolaire, actions sur la sexualité/contraception et vaccinations) ;
- Des actions menées dans le cadre de la politique de réduction des risques en direction du public toxicomane (mise à disposition des distribox, ramassage de seringues usagées, rencontres informelles des usagers de drogues) ;
- Des actions d'éducation pour la santé telles que des ateliers sur le corps de la femme/sexualité ;
- Des interventions sur l'accès aux soins auprès du public précarisé dans le cadre de la plateforme RMI et de l'API.

**Dans le cadre de la programmation CUCS, l'enjeu est d'élargir ce travail dans les directions suivantes :**

- Poursuivre le travail sur des questions **d'éducation nutritionnelle** autour d'un nouveau projet : « Santé, ateliers cuisine et diététique » ;
- Travailler sur **le corps et la sexualité** : élargir l'action qui est portée par l'association Femme dans la Cité à l'ensemble des femmes et des jeunes filles de la ville autour d'un nouveau projet intitulé « Connaître son corps, connaître sa sexualité » ;
- Donner un suivi sur l'action « **Réduction des risques** » autour d'un nouvel axe de travail : « **Accompagnement des toxicomanes et de leur famille** » ;
- Développer la cohérence entre les différents dispositifs liés à la santé.

### **III - V PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET CITOYENNETE**

La commune de Stains fait face à la question de la violence, de l'insécurité réelle ou subjective et à des situations conflictuelles.

Des situations qui sont source de malentendus, de peurs, de violence, de replis sur soi et aussi de perte de confiance dans la capacité des institutions.

Malgré l'existence d'un nombre de projets et d'activités visant la prévention de la délinquance et à promouvoir le développement de la citoyenneté, les actes de violence, de comportements anti-social, de violence urbaine, de vandalisme et de criminalité liée à la drogue et à l'alcool, sont toujours observables.

Puisque le chômage, un faible niveau d'éducation, l'exclusion sociale, un environnement physique dégradé ou favorisant la délinquance constituent les causes généralement acceptées de la violence, il est nécessaire de faire avancer la prévention via une approche intégrée de la cohésion sociale, de la réhabilitation urbaine, de la promotion d'une compréhension culturelle et de la participation active des citoyens.

La prévention de la délinquance concerne tous les membres de la cité, qui permet un échange systématique entre la population et les acteurs.

Une démarche cohérente de la sécurité et de la prévention de la délinquance doit assurer la prévention et la solidarité.

La création d'un environnement plus sûr et l'ambition d'améliorer la qualité de vie sont parmi les priorités de la sécurité et sont liées à une augmentation des possibilités d'emploi, d'accompagnement des personnes en difficulté, du règlement des conflits culturels et intergénérationnels et une meilleure intégration des immigrants.

Le programme de la prévention prévoit des activités visant à ce que les jeunes ne commettent pas leur premier acte anti-social ou délit. De façon similaire, la réduction des risques de la toxicomanie et de l'alcoolisme au travers d'un programme d'interventions, est à prendre en compte. Une autre priorité concerne la lutte contre la violence dans et aux abords des établissements, contre les intimidations et l'absentéisme, qui ont une influence néfaste sur les personnes et peuvent augmenter le taux de délinquance juvénile.

Les partenaires locaux travaillent depuis quelques années contre la violence sexuelle par un soutien psychologique, social, juridique et sanitaire en direction des femmes. Cette démarche repose sur la prise de conscience générale liée à ce problème à travers des actions spécifiques, des débats, des échanges individuels ou collectifs. Il repose également sur les cycles d'information et de formation destinés au public.

Nous constatons que les lois et les institutions publiques, malgré leur rôle fédérateur et régulateur manifestent leurs limites et les difficultés à s'adapter aux mutations profondes de la société. La politique de la citoyenneté et de la prévention de la délinquance (l'un des axes des orientations prioritaires du CUCS) en lien avec d'autres axes est une des réponses.

#### **1 - Tenir compte des sentiments des citoyens**

La peur et le sentiment d'insécurité apparaissent comme un problème d'une gravité sans précédent. Par conséquent, leur réduction est devenue un des domaines d'action

prioritaire. S'agissant du manque de tolérance, il est souvent associé au sentiment que les délits et leurs auteurs échappent à tout contrôle. À cela s'ajoute un sentiment d'incapacité à se protéger soi-même ainsi qu'à protéger sa famille. Les facteurs sociaux jouent un rôle principal et engendrent différentes attitudes (les habitants de certains quartiers se sentent abandonnés voire isolés).

On a souvent tendance à penser que les habitants des quartiers défavorisés se sont habitués au sentiment d'insécurité et au manque de sécurité. Souvent, c'est par peur de représailles que les habitants ne réagissent pas. Il ne faut pas confondre cette réaction avec de l'indifférence. Une incompréhension entre générations, le manque de volonté de « vivre ensemble », est le constat des acteurs locaux. Pour y répondre, plusieurs projets d'action se croisent à travers les besoins en éducation, en formation et échanges culturels (compréhension des attitudes et des comportements ...).

## **2 - Inciter la participation des habitants**

Une proximité quotidienne avec les habitants nous permet de diagnostiquer et d'évaluer les problèmes en lien avec l'avancement des projets d'action et de réajuster les réponses construites. La participation de la société civile est un aspect fondamental de la stratégie de prévention. Cependant, elle se pose souvent la question de savoir dans quelle mesure une personne devrait participer à une démarche qui consiste à donner des informations confidentielles concernant une autre personne. En effet, la participation des citoyens augmente au travers d'un intérêt direct et personnel et lorsqu'ils participent à la solution d'un problème à court terme.

La commune aide le public depuis plusieurs années dans une démarche de « citoyenneté » qui vise, par la communication, le changement culturel et la construction de « capacité » au-delà de la participation associative. Des citoyens se sont organisés dans les instances démocratiques comme le Conseil Consultatif de la jeunesse, le Conseil Consultatif des seniors, le Conseil de Développement avec la communauté d'agglomération de Plaine Commune. Les « ateliers » organisés récemment pour les assises de la ville ont rassemblés ceux qui souhaitent participer aux questions locales en accédant aux compétences et aux connaissances nécessaires pour « participer ».

## **3 - Mise en œuvre du partenariat**

Appliquer une approche intégrée du partenariat nécessite que l'on se centre sur des questions sociales (emploi, éducation, justice, santé, logement). Pour cela, la participation large des secteurs privés et publics est indispensable vu le potentiel du secteur associatif à contribuer à la prévention. Cependant, ce partenariat a besoin d'être clairement défini au niveau des responsabilités et des champs d'intervention.

Un système d'information et de communication est nécessaire afin que l'objectif du partenariat garde son sens et son intérêt d'une manière partagée. Un système d'évaluation permettant le réajustement des projets d'action est indispensable afin que la réponse demeure adaptée aux besoins.

La commune de Stains bénéficie de différents dispositifs partenariaux mis en place depuis plusieurs années :

- Contrat Local de Sécurité (CLS). Il s'agit d'un contrat intercommunal signé en 2001 avec la ville de Pierrefitte-sur-Seine, qui s'articule autour de cinq axes

prioritaires : accès au droit et justice de proximité - mineurs/jeunes majeurs - sécurisation de l'espace public et des transports - sécurisation du secteur économique - renforcer la lutte contre la délinquance et les incivilités ;

- Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (2003) : le CLSPD a pour objectif d'améliorer la tranquillité publique par le dialogue et la concertation entre l'ensemble des acteurs locaux en agissant sur la prévention, la médiation et la citoyenneté.  
C'est l'instance de concertation et de proposition du volet « prévention de la délinquance et citoyenneté » du CUCS.

#### Les axes du programme local de prévention 2006 :

- Les mineurs en danger et/ou en conduite à risque ;
- L'accès aux droits et aide aux victimes ;
- La sécurisation de certains espaces publics sensibles.

Enfin, le « Groupe Local de Traitement de la Délinquance » mis en place depuis 2006, tente de répondre aux besoins de l'environnement local et est concentré sur une zone bien identifiée « Clos Saint-Lazare, Cité Jardin et Avenue Louis Bordes, situé en centre ville). Il s'agit d'une adaptation des méthodes d'intervention basée sur un partenariat. Il n'a pas vocation d'être pérenne.

La démarche engagée consiste avant tout d'initier une politique concertée associant tous les acteurs institutionnels et la société civile dont la participation est nécessaire à la conduite d'une réelle concertation. Un système de coproduction de prévention de la délinquance avec la mobilisation des ressources est nécessaire au service de cet objectif.

Avec cette méthode, le champ de la prévention de la délinquance s'inscrit dans un champ plus large de la lutte contre les exclusions :

- **Prévention situationnelle**  
À travers la gestion de l'amélioration de l'environnement physique, l'installation de caméras de surveillance dans des lieux publics, le contrôle de l'accès aux bâtiments, ... réduire le taux de la délinquance ;
- **Prévention sociale**  
Soutien aux personnes, au travers de mesures sociales, sanitaires, éducatives voire économiques. L'objectif étant de renforcer les liens communautaires, augmenter le niveau de maîtrise sociale par la responsabilisation des citoyens ;
- **Prévention des récidives**  
Soutien à la réinsertion des délinquants en ciblant par exemple, un lieu spécifique ou un groupe spécifique considéré comme courant le risque de commettre un acte de délinquance. La prévention spécialisée en direction des 10-18 ans porte une contribution spécifique en agissant sur les processus de déscolarisation, de marginalisation au sein des quartiers. L'action auprès des Tigistes ou l'intervention dans le cadre du GLTD va dans ce sens.

Pour être efficace, le projet doit être global et concret en intégrant tous les aspects de la vie quotidienne. Dans cette démarche, nous sommes dans l'obligation de la reconstruction

d'une vision partagée de la vie collective dans les quartiers en précisant que sécurité, insécurité et prévention sont des éléments indissociables et doivent être traités simultanément.

### Les orientations :

- Mener une politique active et efficace de prévention, de citoyenneté et de sécurité dans l'intérêt de la ville de Stains et de ses habitants ;
- Organiser tous types d'actions tendant à la prévention de la violence et de la délinquance, particulièrement celles des mineurs et à la lutte contre l'exclusion et la discrimination en développant le sens du civisme, de la solidarité et des valeurs républicaines (éducation à la citoyenneté) ;
- Mener un travail pédagogique en direction des parents autour du rapport à la loi et de la notion de responsabilité. Le partenariat devra s'intensifier en direction de l'ensemble des acteurs locaux (établissements scolaires, structures de proximité, ...).
- Apporter une information de proximité sur les droits et les devoirs des citoyens et apporter un soutien (accès aux droits, aide aux victimes) ;
- Développer une culture de médiation afin de renforcer la politique de prévention et de favoriser la résolution amiable des conflits ;
- Afin de réduire l'impact de l'insécurité subjective, mener une politique de communication, informer les habitants de manière à la fois objective et pédagogique ;
- Organiser les journées de formation en direction des acteurs institutionnels et associatifs sur les questions de violence, de conflits et de médiation ;
- Organiser des actions sociales et culturelles favorisant la citoyenneté et notamment l'intégration de la population primo arrivante au sein de la société, proposées par les structures de proximité et adaptées aux besoins diagnostiqués ;
- Organiser la prévention des récidives par notamment accueil des Tigistes au sein des structures communales.

### Les facteurs de réussite :

- Le diagnostic partagé, un élément important pour garantir la qualité des projets ;
- La mobilisation des acteurs concernés ;
- Un partenariat réel et actif autour du projet ;
- Le soutien politique et institutionnel ;
- La participation des habitants ;
- La formation et le soutien des acteurs, la créativité et l'invention ;

- Le suivi et l'évaluation.

L'ensemble des orientations ci-dessus sera repris dans un nouveau contrat local de sécurité à négocier entre l'État et la commune, conformément aux priorités retenues au plan départemental en matière de prévention de la délinquance.

## **IV - MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT**

---

### **Le chef de projet CUCS :**

Le chef de projet est chargé de la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Dans ce cadre, il veille à la cohérence des différents dispositifs qui le composent et notamment ASV, CLSPD, PRE, CLAS, VVV, Ambition Réussite ...

Il assure la coordination de l'action relevant de ces dispositifs portés par les services municipaux et autres partenaires concernés. Il diffuse les appels à projets, veille à la remontée des propositions et joue un rôle d'interface entre les services de l'État et ceux de la commune. Il anime le réseau des acteurs locaux, notamment associatifs.

### **Le comité de pilotage :**

Le comité de pilotage est coprésidé par le maire, ou l'adjoint délégué, assisté des directeurs concernés, et le Sous-préfet assisté des représentants des services déconcentrés concernés. En cohérence avec les objectifs du contrat, le comité de pilotage valide les priorités des appels à projets et évalue l'état d'avancement du contrat et l'impact des actions financées. Il se prononce sur la programmation annuelle (hors opérations reconduites) proposée par le comité technique et examine les demandes pour lesquelles un accord n'a pas été trouvé au sein du comité technique.

### **Le comité technique :**

Composé d'agents de l'État et de la commune et des partenaires dont il jugera la présence utile, le comité technique examine la liste des opérations reconduites, émet un avis sur les demandes nouvelles après une audition éventuelle des porteurs de projets, examine les financements mobilisables et est consulté sur le rapport annuel d'évaluation à présenter au comité de pilotage. Il peut se réunir dès le mois de janvier.

### **Programmation annuelle :**

Le comité de pilotage, au vu des stratégies retenues dans le contrat, et après avoir étudié le bilan des actions menées dans les territoires prioritaires, fixe les priorités de l'appel à projets, de telle sorte que celui-ci soit lancé dès le début du mois de juin.

Les porteurs de projets font remonter leurs propositions au chef de projet avant la fin novembre. Celui-ci en adresse un exemplaire au Sous-préfet.

Le comité technique se réunit en janvier pour dresser la liste des opérations reconduites, c'est-à-dire celles déjà financées l'année antérieure pour un montant équivalent, s'inscrivant dans les priorités du CUCS et de l'appel à projets et donnant lieu à une appréciation positive. Les subventions correspondant aux opérations reconduites sont versées à partir de février. Le comité technique peut se réunir, au plus tard avant la fin du mois de février, pour examiner les demandes nouvelles qu'il transmet avec son avis au comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réunit au plus tard dans la première quinzaine de mars pour statuer sur les demandes nouvelles. Les subventions correspondantes sont versées à partir du mois d'avril.

Ce calendrier de programmation s'appliquera dès 2007.

Le comité technique et le comité de pilotage peuvent également être réunis pour examiner des demandes de financements qui n'auront pas pu l'être lors des réunions mentionnées plus haut.

### **Convention pluriannuelle :**

Une fois achevé le processus de programmation pour 2007, le comité de pilotage, sur proposition du comité technique, déterminera la liste des organismes avec lesquels une convention pluriannuelle peut être signée par l'État et par la commune ; lesdites conventions seront signées courant 2007 pour une entrée en vigueur en 2008.



## **V - MODALITÉS DE FINANCEMENT**

---

### **ENGAGEMENT FINANCIER DE L'ETAT AU TITRE DE L'AGENCE NATIONALE POUR LA COHESION SOCIALE ET L'EGALITE DES CHANCES :**

Sur les trois exercices 2007, 2008, 2009, en plus des financements par des crédits inscrits dans les budgets opérationnels de programme, d'actions correspondant aux objectifs du présent contrat, l'État consacrerà chaque année, sur le budget de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, une somme de 476 000 € destinée à financer les actions retenues au titre de la programmation annuelle.

Le respect de cet engagement est subordonné, d'une part à la disponibilité des crédits budgétaires conformément au principe de l'annualité budgétaire et, d'autre part, à l'adéquation des projets déposés aux objectifs du contrat, à leur qualité et, s'il s'agit d'opérations renouvelées, à leur évaluation.

Le montant précité pourra être augmenté en 2008 et 2009 si les crédits disponibles le permettent.

## VI - ÉVALUATION

---

Le Chef de projet soumettra chaque année en mai, à partir de 2008, au comité de pilotage, un rapport comportant notamment les éléments suivants :

- Appréciation quantitative et qualitative sur les principales actions financées l'année précédente ;
- Évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du contrat au regard des objectifs fixés ;
- Analyse des indicateurs fournis par les services de l'État, permettant de retracer l'évolution de la situation des quartiers, à savoir :
  - Nombre de demandeurs d'emploi dans chaque ZUS et pourcentage par rapport au nombre de demandeurs d'emploi dans la commune ;
  - Nombre de contrats CIVIS signés par des jeunes habitant dans chaque ZUS ;
  - Nombre de jeunes accompagnés par la Mission Locale dans chaque ZUS ;
  - Nombre d'emplois exonérés de charges sociales dans chaque Zone Franche Urbaine ;
  - Pourcentage des foyers imposables dans chaque quartier ;
  - Nombre de bénéficiaires du RMI par quartier ;
  - Nombre de bénéficiaires de l'APL par quartier ;
  - Nombre de dossiers de demande de FSL.
  
  - Taux de réussite au brevet des collèges (par collège) ;
  - Taux de réussite au Baccalauréat (par lycée) ;
  - Les résultats au baccalauréat des lycées des villes concernées par comparaison avec les résultats nationaux, académiques et départementaux ainsi que par comparaison avec les résultats attendus (compte tenu de la composition sociale et de l'âge des élèves) ;
  - Les résultats au diplôme national du brevet (qui connaîtra une modification à la session 2008) avec les écarts à la moyenne académique pour chacun des collèges concernés ;
  - Résultats des évaluations à l'entrée en 6<sup>ème</sup> (par école) ;
  - Les taux de retard à l'entrée en sixième dans les collèges concernés avec une comparaison aux moyennes nationales, académiques et départementales.
  
  - Nombre de coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels ;
  - Nombre de menaces ou chantages pour extorsion de fonds ;
  - Nombre de menaces ou chantages dans un autre but ;
  - Nombre de vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels ;
  - Nombre de vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile ;
  - Nombre de vols avec armes blanches ;
  - Nombre de vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels ;
  - Nombre de vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile ;
  - Nombre de vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public ;

- Nombre de vols violents sans arme contre d'autres victimes ;
- Nombre de cambriolages de locaux d'habitation principale ;
- Nombre de cambriolages de résidences secondaires ;
- Nombre de cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers ;
- Nombre de cambriolages d'autres lieux ;
- Nombre de vols d'automobiles ;
- Nombre de vols de véhicules motorisés à 2 roues ;
- Nombre de vols à la roulotte ;
- Nombre de vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés ;
- Nombre de vols simples contre des établissements publics ou privés ;
- Nombre de vols simples contre des particuliers dans des locaux privés ;
- Nombre de vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics ;
- Nombre d'incendies volontaires de biens publics ;
- Nombre d'incendies volontaires de biens privés ;
- Nombre de destructions et dégradations de biens publics ;
- Nombre de destructions et dégradations de biens privés ;
- Nombre de destructions et dégradations de véhicules privés ;
- Nombre d'outrages à dépositaire de l'autorité ;
- Nombre de violences à dépositaires de l'autorité.